



PROCES VERBAL CODIR DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 17 septembre 2025 A 21H00

Lieu : TEAM MEETING

Page | 1

Membres CODIR présents :

- **ACAP :** GAULIN H, GAULIN I, FAVREAU N, HUGUET G, PARMENTIER P,
- **CNB :** PASCAUD L,
- **COPO Natation :** ISSOT G,
- **USN24:**
- **CN ST ASTIER :** BESSE F (Président), BESSE E,
- **NAP:** FRANCESINI H, SIMEON N,

Membres CODIR excusés :

- **ACAP :**
- **CNB :** LESCURE K, POUCKET P,
- **COPO Natation :**
- **USN24:** MOREAUD S, VEYSSIERE F,
- **CN ST ASTIER :** GUILLET L,
- **NAP:** LECUMBERRI C (Président), MAUGEIN L,

Membres CODIR non excusés :

- **ACAP :** LAPIERRE C,
- **CNB :**
- **COPO Natation :** DEZON C,
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER :**
- **NAP:**

Membres invités hors comité : Il s'agit des personnes de clubs non élus au CODIR

- **Agent de développement et autres :** LANDAIS JM, BASSANG B, RIVET Y & L, CHEF S, FOURNIER D,
- **ACAP :** PARMENTIER M (Présidente), GAULIN S,
- **CNB :**
- **COPO Natation :** ISSOT L (Présidente excusée),
- **USN24 :**
- **CN ST ASTIER:**
- **NAP:**

- **Diffusion aux membres des commissions hors membres du CODIR:**



Ordre du jour



Le Comité de Dordogne de Natation invite :

- Les membres du Comité Directeur,
- Les Présidents de clubs,
- Le bureau du club SSP24,

à assister au Comité Directeur du CD24 qui se tiendra le

MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 à 21 h 00

En présence du Président de la Ligue NA

PAR TEAM MEETING sur le lien

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_M4RtUGNlJgYVWV0C00NmRhl1H0MjE-t0J7hMlRlYm/mNI/m%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22c3d17708-3c-40b9-80b0-895313ec3221%22%22%7d%22%3a%22d8-8891bc-1775-4e16-9a01-710295116e11%22%22%7d

S'il s'agit de votre première réunion TEAM, vous pouvez copier le lien ci-dessus directement dans Chrome et suivre les indications demandées. Soit installer TEAM ou utiliser TEAM en ligne.

Page 1



Ordre du jour

- | | |
|---|-------------|
| 1. Introduction | 5mn |
| o Ligue JM Landais | |
| 2. Demande d'affiliation du club PSS24 : | 45mn |
| Dossier d'affiliation (annexe 1), correspondances (annexe 2) et extrait règlement FFN sur l'affiliation voté en mai 2025 en copie | |
| o Présentation du club et de son projet par le Président, vice président, Trésorier et secrétaire | |
| o Echanges questions / réponses | |
| o Etc. | |
| 3. Questions diverses | 15mn |
| o ... | |

En comptant sur votre présence et en vous remerciant

Recevez mes sincères salutations

Laurent PASCAUD,

Cette convocation tient lieu d'ordre de mission

Page 2

1. Introduction

La réunion de ce soir portait sur la demande d'affiliation du club Périgord Sauvetage Secourisme (PSS24) à devenir un club de la Fédération Française de Natation (FFN).

Plusieurs intervenants ont exprimé leurs points de vue concernant les créneaux d'entraînement, les enjeux de l'affiliation, et les impacts sur les autres clubs du Grand Périgueux.

Cette réunion comme l'a souligné Jean Marc est à l'initiative de la Ligue.

2. Demande d'affiliation du club PSS24:

2.1. Présentation du club et de son projet par le Président, vice-président, Trésorier et secrétaire

- Présentation des membres présents

- Yannick Rivet, Président
- Damien Fournier Président du comité Dordogne FF2S,
- Loane Rivet, secrétaire adjointe du club et secrétaire du comité de Dordogne FF2S
- Bertrand Bassang, secrétaire du club et personne qui a piloté le projet d'affiliation

Modification de certains membres du bureau par rapport à la demande d'affiliation.

- L'association :

- Formation de BNSSA MNS pour piscines et étangs. Partenariat Grand Périgueux et Département
- Création de Sauvetage compétition en 2022



- Pouvoir participer aux compétitions natation (17 jeunes + 4 adultes en maître) et faire progresser les jeunes en sauvetage. Une seule compétition de réalisée.

2.2. Echanges questions / réponses

Vous trouverez la transcription de toute la réunion (excepté les 10 minutes d'absence de Laurent suite à un problème informatique en annexe 1)

Le résumé :

Objectifs du club PSS24

- Le club souhaite permettre à ses jeunes nageurs (entre 15 et 18 nageurs des catégories Juniors) de participer ponctuellement à des compétitions FFN, sans que cela devienne leur unique objectif.
- L'objectif principal est de les faire progresser en natation pour qu'ils soient mieux préparés aux compétitions de sauvetage sportif.
- Le club forme également des BNSSA, en partenariat principalement avec le Grand Périgueux. D'autres structures de formations existent sur Périgueux et le département qui permettent d'alimenter les structures en demande comme les collectivités, le Conseil Départemental, etc.
- Volonté de la SDJES24 Lionel Dumain d'engager des nageurs sur les compétitions de sauvetage.

Partenariat entre fédérations

- Il existe un partenariat entre la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et Secourisme) et la FFN.
- Certains intervenants regrettent que des tensions locales empêchent de tirer parti de ce partenariat pour développer les pratiques aquatiques.
- Stéphane Chef rappelle que sur la Teste la FFSS lui a refusé l'affiliation car un club FFSS se trouvait à moins de 10km et qu'il a dû se tourner vers une autre structure.
- L'ACAP se pose la question si on pourrait engager des nageurs en sauvetage et créer une section de formation BNSSA. Rappel que la formation reste une compétence et qu'il faut avoir les bonnes personnes et le bon organisme de suivi. Est-ce que la FFSS autoriserait l'ACAP si elle le souhaite de monter une filière BNSSA ? Réponse donnée par S Chef plus bas.
- Les éducateurs du PSS24 ont tous les diplômes nécessaires pour la partie natation (la partie BNSSA ne nous regarde pas)

Problèmes d'infrastructure

- Tous les participants reconnaissent le manque de piscines dans le secteur de Périgueux.
- Ce manque limite les créneaux disponibles pour les clubs, ce qui engendre des tensions lors de la répartition.

Répartition des créneaux





- Le club PSS24 affirme ne pas avoir demandé de créneaux supplémentaires puisque son objectif n'est pas de devenir un club de natation au sens de la formation (Mail du 4 septembre 2025 à 17h10).
- Les créneaux actuels (2 lignes) sont utilisés pour former des jeunes au sauvetage et à la natation.
- Certains clubs (COPO et ACAP) estiment que des lignes d'eau leur ont été retirées au profit du PSS24, ce qui suscite des inquiétudes. Il est souligné que l'ensemble des créneaux du club de sauvetage sont maintenant sur la piscine en centre-ville (Bertram de Born) au détriment de l'ACAP et COPO qui ont dû laisser les créneaux de Bertram de Born pour aller à la piscine de Niversac à 15 km du centre-ville de Périgueux pour des raisons de profondeurs d'eau.
- A la vue des difficultés d'obtention des créneaux, quelle est la volonté de créer un nouveau club FFN pour 20 personnes alors que un partenariat pourrait être conclu avec des clubs existants de Périgueux ou celui de St Astier où les nageurs Maîtres nageaient les années précédentes uniquement en compétition. Yannick confirme que les nageurs veulent défendre les couleurs du club.
- Damien Fournier, représentant du Grand Périgueux précise qu'aucune demande officielle de créneaux supplémentaires n'a été formulées.
- Possibilité d'avoir des créneaux illimités au niveau de la base départementale d'eau libre de la Jemaye, ce qui est cohérent avec la pratique du sauvetage en respectant les règles d'utilisation du site. Il est ouvert à l'année.

Etat des pièces du dossier d'affiliation :

- Dossier transmis par courrier à la Ligue en date du 23 avril 2025
- Transmission du dossier au CND24 pour avis par la Ligue de Natation NA le 4 septembre 2025 par mail.
- Documents reçus par le PSS24 (annexe 2):
 - Demande d'affiliation,
 - Statuts du 12 octobre 2024
 - Contrat d'engagement Républicain
- Documents manquants ou à compléter et à transmettre (Statuts et règlements – Relevés de décisions):
 - PV de la création du club auprès de la Préfecture,
 - La copie du récépissé de déclaration en préfecture de l'association comportant le Numéro RNA (Registre National des Associations) de l'association (Art.30.1)
 - PV de la dernière assemblée générale ou courrier du comité directeur actant le fait de s'affilier à la FFN,
 - PV de l'assemblée Générale ou compte rendu du bureau modifiant le comité directeur (postes de secrétaires et trésorier différents par rapport à la demande d'affiliation)
 - Pièce indiquant la ou les activité(s) pratiquée(s) (Art.30.1)
 - Le positionnement des collectivités territoriales (Grand Périgueux et Ville de Périgueux) vis-à-vis du club demandeur (Art.30.2)

Engagements demandés



Jean-Marc Landais, représentant de la Ligue, propose les engagements:

- Ne pas demander de lignes d'eau supplémentaires sur une période de 2 ans et aucune ligne au titre de la FFN.
- Respecter le fonctionnement du Comité Départemental 24 et les montants à régler.
- Participer aux compétitions départementales (17 nageurs + 4 adultes Maîtres).
- Assurer un taux de 100 % de licenciés FFN sur tous les adhérents aquatiques.

Yannick Rivet, Président et représentant du PSS24, accepte ces engagements pour la saison en cours, mais refuse de s'engager sur plusieurs années, estimant que les besoins futurs sont imprévisibles. Il précise que serait concerné uniquement 21 nageurs dont 4 maîtres.

Yannick considère aussi que chaque nageur est libre d'aller dans le club qu'il souhaite. Les décisions d'attribution des lignes sont une décision Grand Périgeux et non des clubs.

Stéphane Chef indique que l'on ne dirige pas nos équipements. Les politiciens décident mais ne doivent pas décider de tout.

2.3. Avis du comité directeur (9 membres présents sur les 20 membres)

- Oui : 5 voix
- Non : 2 voix
- Abstention : 2 voix

Avis favorable pour une affiliation uniquement pour de la compétition de 21 nageurs sous réserve des engagements

Le codir donne un avis favorable sous réserve de respect des engagements en se prononçant que sur la présentation du club et sur les discussions ci-dessus.

La Ligue à la vue des discussions devra émettre un avis d'opportunité selon l'article 30 : Procédure d'affiliation du règlement intérieur FFN (transmis dans les pièces lors de la convocation et en copie annexe 3) et le transmettre à la Fédération Française de Natation qui elle seule prendra la décision.

« La ligue est chargée de rendre un avis d'opportunité sur l'affiliation demandée, au regard de :

- l'intérêt général qui s'attache à la promotion et au développement des disciplines fédérales ;
- la compatibilité de l'objet, de l'organisation ou du fonctionnement du groupement concerné au regard de la réglementation fédérale.

À cet égard, la ligue pourra notamment prendre en compte, sans que ces critères ne soient exhaustifs ni définitifs :

- la conformité des activités de l'association à la vocation éducative de la fédération ;
- l'existence d'un ou plusieurs autres clubs affiliés sur la même commune et/ou les éventuels litiges entre ces clubs ;
- le positionnement des collectivités territoriales vis-à-vis du club demandeur ;
- l'accès dont dispose l'association sportive à un équipement aquatique pour organiser la pratique d'activités aquatiques (les créneaux prévisionnels des activités proposées ou les lignes d'eau dont bénéficie l'association) ;
- le renforcement de la pluridisciplinarité au sein des clubs et sur un même territoire.

Dans le cadre de cet avis, la ligue peut s'appuyer sur le Comité départemental dont dépend l'association sportive, en fonction de l'adresse de son siège social.

La ligue pourra également solliciter auprès du club certaines pièces complémentaires. Toute demande d'affiliation complète doit être présentée à la Fédération par la ligue. »

3. Questions diverses



- Date du 15 mars 2026 à réserver pour la NA piscine BdB à partir de 14h. Précision que les demandes de piscines passent par le Comité Départemental et non directement. Le gymnase n'ayant rien à voir avec la natation, il est à réserver par les clubs auprès de la collectivité en charge de la gestion.

Fin de la réunion à 23h00.

Merci

Laurent Pascaud
Président CND24

Jean Marc Landais
Président LNNA

Approbation du compte rendu par le club PSS24,
Yannick Rivet
Président PSS24

Diffusion du compte rendu sans retour de commentaires de la Ligue et du club PSS24



Transcription

17 septembre 2025, 07:30PM

Laurent PASCAUD a commencé la transcription

 Damien FOURNIER 0:03

Sachant qu'il y a pas de créneaux qui se sont demandés, je me fais aussi en tant que porte-parole du grand Périgueux. Il y a n'a pas eu de demande dans ce sens-là, d'avoir des créneaux supplémentaires et je trouverais ça dommage que des clubs se permettent de dire ça alors que c'est aux représentants du grand Périgueux de de dire s'il y a des demandes dans ce sens ou pas. Donc là il y a il y a pas de demande en soi, c'est juste.

Un club qui est déjà, qui est déjà présent. Il se trouve qu'il y a un partenariat entre les 2 fédérations. Entre la FF 2S et la FFN, et là on est en train de finalement, par l'intermédiaire de guerre de clocher, de refuser un partenariat comme ça qui permettrait de développer.

rivet Yannick 0:33

Bien.

RY

Damien FOURNIER 0:39

D'apporter peut-être d'autres nageurs à la FFN. Je trouve, je je comprends pas, j'aimerais savoir en fait qui commande quoi ?

DF

Huguette GAULIN 0:48

Oui, mais en en ces ces, ces personnes, ces jeunes-là qui voudraient faire de la compétition, c'est ma question, pourquoi ne euh pour rentrer à la FFN, ils ne prennent pas leur adhésion dans déjà des clubs existants.

HG

Damien FOURNIER 0:54

Oui.

DF

Huguette GAULIN 1:05

Le laisser faire ?

HG

rivet Yannick 1:05

Parce que ils veulent être à à Périgord sauvetage, secourisme et que ils sont formés par des éducateurs qui sont sur le bord de bassin, qui sont ce qu'ils sont et que chacun a le droit de prendre ses décisions, tout simplement.

RY

rivet yannick 1:05

Parce que ils veulent être un sauvetage secourisme et que ils sont formés par des éducateurs qui sont chacun le droit de prendre ses décisions, tout simplement.

RY

Damien FOURNIER 1:05

Mais parce que le.

DF

C'est important de respecter l'identité de chaque club. Après, c'est ce qui c'est ce qui fait de l'émulation autour du bassin, c'est quoi que chaque nageur fasse briller les couleurs de son propre club.

Huguette GAULIN 1:17

Mais tout à fait, oui, oui.

HG

rivet Yannick 1:18

Après, c'est exactement.

RY

rivet yannick 1:18

Et euh. Et donc exactement.

RY

Huguette GAULIN 1:19

Et toi aussi.

HG

Oui d'accord, d'accord, OK.

Damien FOURNIER 1:32

Sachant que nous c'est, c'est vraiment ça sera des compétitions ponctuelles, c'est c'est pas, on rentre pas à la FFN pour faire que des compétitions FFN. L'objectif c'est de les faire monter en compétences, qu'ils qu'ils acquièrent, qui qui découvrent davantage de compétitions. Car pour l'instant, dans le sauvetage sportif.

Comme disait Yannick, les compétitions sont loin et et le niveau des nageurs ne ne permet pas encore de pouvoir accéder à des championnats de France ou des choses comme ça.

DF

Huguette GAULIN 2:03

D'accord ?

HG

Magali 2:05

Aujourd'hui, vous avez été combien de ?

M

Laurent PASCAUD 2:06

Alors je voudrais juste rajouter alors désolé désolé du il y a eu un gros bug avec le le serveur juste je voudrais rajouter que oui oui désolé alors j'ai j'ai loupé un morceau, ça c'est sûr mais.



Huguette GAULIN 2:21

Non, t'as pas non plus François ?

HG

Laurent PASCAUD 2:25

Si j'ai dû louper un bon 10 Min ? Mais ouais, c'était aussi une demande de la Sdjes 24 que le club de sauvetage puisse engager. Des nageurs sur des compétitions de sauvetage qui se passent, bien sûr.



Sur la côte puisque à l'intérieur des terres, c'est plus compliqué, donc il y avait. Il y avait aussi cette demande de.

Magali 2:48

De de. Depuis la création du club y a combien y a eu combien de compétitions de sauvetage, de sauvetage ?

M

Huguette GAULIN 2:54
Voilà, ça résonne.

HG
Laurent PASCAUD 2:55
J'ai pas compris, j'ai pas entendu.


Huguette GAULIN 2:57
Non, ça résonne.

HG
rivet Yannick 2:58

Pour l'instant, on n'a fait qu'une seule compétition de sauvetage à Bordeaux en février dernier et il y a que les cadres qui sont partis puisque les nos nageurs de l'école de sauvetage étaient pas capables d'y aller. Voilà.

RY
rivet yannick 2:59

Pour la fois, on a fait qu'une seule.
Si je suis dernier ?

RY
rivet Yannick 3:15

Donc on en a fait qu'une seule pour l'instant.

RY
Magali 3:19

Une seule sur combien de temps, sur combien de temps, sur combien Mélanie ?

M
Damien FOURNIER 3:22

Excusez-moi, est-ce qu'on est à la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou est-ce qu'on est à la FFN ? Là, on n'est pas en train de juger combien l'association a participé de compétition. Je pense pas qu'il y ait de quotas pour une association, pour participer à un nombre de compétitions. L'association est quand même libre.

DF

Magali 3:27
Non mais on est cessés de comprendre et de comprendre.

M
Laurent PASCAUD 3:29

Oui, oui.



Non, mais je pense qu'ils veulent comprendre un peu le fonctionnement, c'est tout, c'est pas, il faut pas, c'est pas à peine de polémiquer. Je pense que.

RY
rivet Yannick 3:39

Bon, mais on est un peu dans le jugement là quand même on est un petit.

RY
rivet yannick 3:40

C'est un peu pour le jugement. Là quand même on est un peu.

RY
Damien FOURNIER 3:42

Là, on est j'ai l'impression d'être dans un tribunal.

DF
Laurent PASCAUD 3:43

Oui, oui, peut-être. Mais voilà, je je dirais que non, non, mais après voilà, le le sauvetage, c'est plutôt quelque chose qui se passe sur la côte. Alors moi je le vois.



rivet Yannick 3:44
Ouais bah il faut quand même le dire.

RY
rivet yannick 3:44

Oui, je viens de le dire.

RY
Damien FOURNIER 3:53

Non, pas forcément. Il y a des compétitions en eau intérieure tout à fait.

DF
rivet Yannick 3:54

Et en eau intérieure sur des lacs et à la piscine et à la piscine et à la.

RY
rivet yannick 3:54

Nous, intérieurs sur des lacs et à la piscine et à la piscine et à la piscine, voilà.

RY
Damien FOURNIER 3:58

Voilà.

DF
rivet Yannick 3:58

Voilà.

RY
Laurent PASCAUD 3:58

Oui, mais je veux dire le, après le je pense que la finalité c'est d'aller vers le sur la côte loin sur voilà donc.



Damien FOURNIER 4:05
Oui.

DF
rivet yannick 4:05

Ah mais.

RY
rivet Yannick 4:05

Ah mais complètement, mais on on n'a jamais dit oui.

RY

rivet yannick 4:07
Mais.

RY

Damien FOURNIER 4:07

Et notre 2e finalité, c'est aussi de former des BNSSA et je crois que dans beaucoup de clubs du grand Périgeux, on les forme aussi au sauvetage. Bah non, mais le BNSSA, ça n'a rien à voir avec le FFN, non ?

DF

Laurent PASCAUD 4:11

Non, non non, mais attends, attends Damien, Damien Damien, s'il te plaît la. La finalité, c'est d'aller d'avoir.



Damien FOURNIER 4:15

Le.

DF

Ben comme la FF 2S n'a pas grand chose à voir avec la FFN.

Laurent PASCAUD 4:19

Bon, je peux, je peux pas, je est-ce que je peux finir de m'exprimer ?



pi 4:20

Ben, c'est ce que tu es en train de dire Damien, c'est bon quoi. On pose une question sur ton sport et Ben non, ça a rien à voir avec la FFN. On demandait un truc, ça a rien à voir avec la FFS, c'est bon. Voilà, je vais me coucher. Bonne nuit.

P

Damien FOURNIER 4:30

Là, en fait, nous l'objectif, c'est que les enfants sachent bien nager et je pense que le la FFN c'est c'est, c'est son rôle primordial. C'est, c'est voilà d'apprendre les 4 nages, de perfectionner, de performer.

DF

rivet Yannick 4:30

Nous, on n'est pas là honte pour _être jugé hein.

RY

rivet yannick 4:31

On n'est pas là pour _être jugé hein.

RY

Damien FOURNIER 4:44

En maîtrisant les 4 nages.

DF

Et nous, on est quand même aussi des maîtres-nageurs et on se doit de de de de pouvoir proposer un certain niveau et justement de pouvoir les les, les les, les confronter à des compétitions FFN avec un règlement final pour que après, quand ils vont, on va les amener en compétition de sauvetage, ils puissent.

Laurent PASCAUD 4:47

Non, tout à fait, ouais.



Magali 4:55

Oui.

M

Damien FOURNIER 5:07

Avoir cette expérience des compétitions qui sont déjà beaucoup plus nombreuses à la FFN et qui le seront sûrement prochainement dans les prochaines années avec les Jeux olympiques en Australie où le sauvetage va se développer et ça permettra d'acquérir des compétences qui sont, qui sont indéniables. Et la FFN, pour moi, c'est sa sa vocation.

DF

rivet Yannick 5:24

Et les 2 fédés se rejoignent.

RY

rivet yannick 5:24

Et peut se rejoigne.

RY

Damien FOURNIER 5:26

Encore une fois, comme disait Yannick, nous, on n'est pas là pour marcher sur les plates-bandes.

DF

Laurent PASCAUD 5:28

Non, mais de toute façon, les 2PD sont partenaires pour. Et puis comme je le disais, parce que vous m'avez pas laissé finir tout à l'heure, mais je pense que la finalité c'est d'aller nager à l'océan ou à la mer, mais on n'envoie pas les premiers nageurs directement à l'océan. Et avant de de passer.



rivet Yannick 5:31

Ah oui.

RY

Laurent PASCAUD 5:48

Le cas de l'océan, il faut passer, je pense, les, il y a des étapes, alors je suis pas un spécialiste, c'est un peu comme la, les ancres aquatiques, on passe l'étape un, l'étape 2, le niveau 3 et après on on passe le savoir en agence de sécurité, on peut pas aller directement.



Damien FOURNIER 6:05

Bah c'est.

DF

Laurent PASCAUD 6:05

Du bord du bassin où on débute à au bord de la mer et nager en mer. Quoi. Voilà c'est moi. Moi je vois, je vois une certaine logique et une certaine progression que l'on retrouve d'ailleurs dans un peu dans tous les sports et et et principalement dans le. La lutte contre les noyades avec le les anciens aquatiques et le JAL.



On travaille Ben avec des paliers et donc je pense qu'il faut passer des paliers avant d'arriver au au plus haut niveau. Voilà après juste pour l'entité du club. Moi je voilà, je je comprends que chacun est représente aussi son bonnet hein en fait, puisque on est avec des bonnets et on le voit régulièrement, nous au bord des bassins ou.

Un club va pas forcément vouloir nager avec le bonnet de l'autre et mais ce qui est normal, hein ? Chacun a son identité et défend son maillot.

Magali 6:51

M

Mais tout le monde est d'accord et et à la base, c'est quand même pas de la structure.
On on a peu de structures et.

Laurent PASCAUD 6:58
J'ai pas entendu la fin.



Jean-Marc Landais 7:02

Faudrait demander à Magali, je pense, Magali, Magali, excusez-moi de couper. Mais je pense que vous _êtes. Vous _êtes 2 côte à côte, sûrement avec Pierre et vous devez avoir vos un des 2 qui a le le micro aussi ouvert, il faut couper un des 2 micros en fait.



Magali 7:02

Donc, c'est ça le possible qui ?



rivet Yannick 7:03
J'ai.



Laurent PASCAUD 7:05
Magali.



Magali 7:05
Oui.



OK je m'éloigne.

Huguette GAULIN 7:12
Oui, je pense oui.



Magali 7:13
Sur mon portable, coupe le Tien, Prends le le Tien, Prends le.



Helene Francesini Vergnes 7:21
Du coup, on n'a pas entendu ta remarque.



pi 7:21
Ouais, j'ai coupé mon portable, j'ai pris celui de Pierre donc je disais à la base, c'est quand même un problème de structure qui existe sur le secteur. Ben je sais pas tout le monde en est conscient, quoi.



Jean-Marc Landais 7:23
Ah, c'est parfait.



Helene Francesini Vergnes 7:24
Ah, c'est mieux.



Laurent PASCAUD 7:31

Ah non, mais ça alors là là, là-dessus là-dessus il y a, il y a là, je pense que tout le monde est d'accord hein ? Oui à Périgueux et manque des piscines, ça c'est clair là là-dessus je.



Helene Francesini Vergnes 7:31
De quoi on parle ?



pi 7:38
Oui, bien sûr.



rivet Yannick 7:39
Je, je, je, je peux me permettre Laurent.



rivet yannick 7:40
Je peux me permettre Laurent.



pi 7:40
Donc on n'en serait pas là si on n'avait pas les problèmes de structure aussi, voilà.



rivet Yannick 7:43
Laurence peut me permettre.



rivet yannick 7:44
Laurence peut me permettre, oui, vas-y, vas-y.



Helene Francesini Vergnes 7:45
Quel est le rapport ?



rivet Yannick 7:48
C'est des créneaux qu'on a déjà.



rivet yannick 7:48
C'est des créneaux qu'on a déjà.



Helene Francesini Vergnes 7:51
C'est ça qui est fou ? Oui, tout à fait.



pi 7:51



Mais oui, mais l'année prochaine l'année prochaine, cette année, je l'entends bien. Mais si jamais. Oui, mais tu comme toute association, ce qui est normal. Après, il faut progresser au bout d'un moment de de 15, tu vas _être à 30 après à 40. C'est pas qu'on a peur ou quoi que ce soit, c'est qu'aujourd'hui non, mais laisse-moi tenir, laisse-moi tenir, laisse-moi tenir si on m'agacer.

rivet Yannick 7:51

On a un partenariat avec le grand périlleux et le Conseil départemental.

RY

rivet yannick 7:51

Un partenariat avec le grand Périeux et le Conseil Départemental.

RY

rivet Yannick 7:59

Oui.

RY

rivet yannick 7:59

Oui.

RY

rivet Yannick 8:03

Et non. Mais pour l'instant, on n'est pas dans ça, pourquoi on fait du on ? On n'est pas dans l'avenir, on n'est pas dans l'avenir, on n'est pas dans la supputation.

RY

rivet yannick 8:03

Et. Mais pour l'instant, on n'est pas dans ça, on fait du. On n'est pas dans l'avenir, on n'est pas dans l'avenir, on n'est pas dans la circulation.

RY

Helene Francesini Vergnes 8:05

Et alors ?

HV

Laurent PASCAUD 8:10

S'il vous plaît, Pierre, Pierre, Pierre, il y a, il y a Yannick qui parlait. Merci de Ah, Pierre, Pierre, Pierre, Pierre. C'est pas une question d'agacement. C'est il y a Yannick qui parle, vous laissez parler les gens et après tu prendras la parole.



pi 8:12

Et que demain, mais non. Mais j'ai, j'ai dit bien là, t'es pas en train de m'agacer bah non, il a pas fini Pierre hein, vas-y, c'est bon.

Mais c'est pas un versus non, il avait pas fini, il avait pas fini, c'est bon, on parle avec des trucs là.

P

rivet Yannick 8:29

Allez-y, hein, je.

RY

rivet yannick 8:29

Allez-y, hein ?

RY

rivet Yannick 8:33

Oui.

RY

pi 8:33

Tu tu as coupé la parole donc on t'écoute, allez.

P

Laurent PASCAUD 8:36

Vas-y, Fini Yannick.



rivet Yannick 8:38

Merci non, simplement que nous, encore une fois, on n'a pas fait de demande de créneaux supplémentaires, on a des créneaux qui existent depuis l'existence, avec un partenariat avec encore une fois le grand périeux et le Conseil départemental.

RY

rivet yannick 8:38

Merci non, simplement que nous, encore une fois, on n'a pas fait de demande de créneaux supplémentaires, on a des créneaux 10.

RY

Et le Conseil départemental, on alimente les piscines et l'ensemble des étangs du Conseil Départemental en B nécessaire et quand même.

rivet Yannick 8:54

Où on alimente les piscines et l'ensemble des étangs du Conseil Départemental en B nécessaire, ce qui est quand même notre but premier de l'asso. J'entends que il puisse y avoir des craintes des présidents et de de la présidence de la Cap.

RY

rivet yannick 9:04

J'entends que il puisse y avoir des craintes.

RY

rivet Yannick 9:12

Vis-à-vis de ces créneaux pour faire fonctionner sa structure. Mais nous, on n'est pas.

RY

rivet yannick 9:13

Pour faire fonctionner sa fonction, nous pas bon ?

RY

pi 9:15

Tout le monde, tout le monde.

P

Laurent PASCAUD 9:17

Magali, Magali, Magali. S'il te plaît, laisse finir de parler. Après, tu vous prenez la parole.



pi 9:21

Non parce que la présidence de la Cape a des craintes. Tout le monde était contre au mois de juin, donc il y a pas que la cape qui a refusé hein. En fait, qui a émis un avis défavorable hein ? Donc ça que tu vas bien le faire dans sa tête quoi.

P

Laurent PASCAUD 9:26

Non mais.



Ouais mais si non, écoutez, écoutez, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Non mais laissez parler les gens jusqu'au bout et après vous prenez la parole. On n'est pas dans la politique, on n'est pas sur BFM à faire des débats. Donc laissez parler Yannick et après vous aurez la parole. Il y a aucun souci quand même.

rivet yannick 9:44

Après, euh alors.



rivet Yannick 9:45

Après. Euh. Voilà, moi je, je, je vais pas, euh, rentrer dans la, dans la confrontation pour rester ? Euh moi je sais pas ce qui va se passer dans les années futures.



rivet yannick 9:49

C'est pas, c'est dans le.



Je sais pas ce qui va se passer.

Et mais moi je veux pas être parce que je suis pas là pour marcher, là je vends de la clape, la nappe ou.

rivet Yannick 10:05

Ou actuellement en dordogne ?



rivet yannick 10:06

Je le monte en donne.



rivet Yannick 10:09

On, on est là pour développer des bensa, une école de sauvetage, de les faire, nage en compète sous l'entité de notre club, en partenariat avec la Fédération qui où il y a de de nombreux clubs qui sont.



rivet yannick 10:09

On est là et et ça, une école de sauvetage de tout l'entité du club partenariat, la Fédération. Il y a de nombreux clubs qui sont.



rivet Yannick 10:24

Je veux dire qui ont des multiples affiliations. Il y a même des clubs qui ont des affiliations avec la plongée et qui ont 3 affiliations dans un même club qui sont omnisports.



Ce qu'on appelle je, je, moi je vais pas.

rivet yannick 10:24

Des affiliations, une des affiliations avec.



rivet Yannick 10:41

Rentrer en confrontation avec les gens et et et parler de choses que je ne connais pas et je ne sais pas ce qui va se passer dans le futur. En tout état de cause, moi je



peux vous dire qu'actuellement, notre seul projet et notre seul envie, c'est de faire nager 20 gamins. Et bien sûr je vais pas me cacher, je suis nageur Masters.

De de pouvoir nager sous mon entité en tant que Masters, voilà. Mais il y aura pas de créneau, mais il y aura pas de créneau demandé.

Laurent PASCAUD 11:04

Non, non.



Moi, je vais juste faire un rectificatif. Yannick, il va falloir arrêter de dire master parce que c'est maître.

pi 11:09

En fait.



Jean-Marc Landais 11:13

Oui.



rivet Yannick 11:14

Oui, maître, pardon, pardon, pardon, vieux. Ouais, vieux vieux, vieux.



Laurent PASCAUD 11:19

Non, c'est pour détendre, hein, dois se faire ?



rivet Yannick 11:20

Oui bah oui, non mais.



Laurent PASCAUD 11:23

Je fais mon maître Capello là, mais bon en fait je.



huguet25@sfr.fr 11:24

Et une question, moi, je pourrais.



Laurent PASCAUD 11:27

Vas-y Gérard.



huguet25@sfr.fr 11:28

Une question qui c'est quoi en train de qui c'est quoi entraînerait les gamins ?



Damien FOURNIER 11:32

C'est moi-même.



rivet Yannick 11:36

Damien est actuellement responsable de l'école de sauvetage avec moi et loane en supplément par derrière, voilà.



Damien FOURNIER 11:41

Loane.



rivet Yannick 11:45



Et moi et Cyril Lambert sur la partie BNSA.
Donc Cyril, qui est, qui est pas présent parce qu'il est malade, qui est CRS des plages, et moi qui suis sapeur-pompier.

Laurent PASCAUD 11:50

Ouais mais ça on le c'est ça, c'est c'est.
Comme ça le BSSA, je dirais que ça veut, ça ne.



Damien FOURNIER 12:01

Oui, c'est un centre de formation, ça a pas grand-chose à voir avec.



Laurent PASCAUD 12:03

De.



rivet Yannick 12:04

Oui, après on est centre de formation, nous principalement hein ?



Laurent PASCAUD 12:06

Ouais ça va pas alors ?
Oui, tout à fait. Euh juste, euh. Stéphane est là.



Jean-Marc Landais 12:15

Oui, oui, il est là.



Laurent PASCAUD 12:17

Ouais Stéphane Euh alors bon, je sais que Damien est maître nageur et tout ça au niveau fédéral. Euh euh, c'est bon ou il faut un un une équivalence à un moment donné ? Euh, qu'il a peut-être, hein, euh. Et qu'il faut demander à l'air fan avec le le MSN.



stephane CHEF 12:17

Oui, oui, oui, celui-là, celui-là.
Attends ça, ça, ça a coupé.



Laurent PASCAUD 12:36

Là où je sais plus quoi.



Damien FOURNIER 12:38

Non, non, je suis bézade, moi j'ai pas besoin de msn ni de non.



stephane CHEF 12:38

Ça, c'est tout ça.



rivet Yannick 12:41

Oui, on est des ânes, on est tous maître nageur, on est tous maître nageur, hein.



stephane CHEF 12:43

Bonjour.



Damien FOURNIER 12:44

Moi, j'ai entraîné pendant 8 ans la SPTT ça va bien se passer.



Laurent PASCAUD 12:46

Oui, oui, non, mais ça, je sais que vous _êtes, mais mais.



stephane CHEF 12:51

Le B. E le B. E donne toutes les prérogatives des entraînements.



Damien FOURNIER 12:53

Voilà.



rivet Yannick 12:54

Voilà, merci.



Laurent PASCAUD 12:55

D'accord, OK.



stephane CHEF 12:57

Le BE, le seul diplôme, les seuls diplômés, avoir jamais été réformé, le BE un, le le BE un et le BE 2. Ce sont des diplômés qui sont l'équivalent, qui ont toutes les équivalences et qui sont reconnus depuis. Ils ont été arrêtés en 2010 pour les réformes, mais.



Laurent PASCAUD 12:57

Non non, mais je préfère. Euh. Voilà.



Damien FOURNIER 12:59

Voilà.



stephane CHEF 13:15

C'est les seuls qui donnent toutes les équivalences de tous les diplômés. Le BE un donne l'équivalent MSNBP jeps et compagnie et le BE 2 donne l'équivalence DE et le DES qui est en train de changer. Mais voilà donc, non, non, c'est c'est un cadre.



Laurent PASCAUD 13:19

Oui, d'accord, o. k., alors oui.
Oui oui, mais je dirais que.



stephane CHEF 13:34

Mais après, je pense que s'il en prenne et tout Damien, je pense que tu as une carte professionnelle. Vous avez tous des cartes pour et tout ça pour la. Voilà donc question.

SC

Laurent PASCAUD 13:35

Oui, si vous voulez.



Damien FOURNIER 13:40

Oui, oui.

DF

rivet Yannick 13:40

Oui, tout à fait.

RY

Laurent PASCAUD 13:41

Oui.



stephane CHEF 13:46

Donc.

SC

Huguette GAULIN 13:46

Alors moi, je oui, alors je vais renouveler ma question. Je me suis peut-être mal exprimé au début, euh. Vous voulez des nageurs qui vont faire des compétitions ? Euh, natation, course. Est-ce que ça serait pas plus simple ?

HG

Laurent PASCAUD 13:48

Donc oui.



Damien FOURNIER 13:58

Oui, et peut-être au livre, j'ai envie de dire, parce que, et peut-être au livre parce que comme le disait Laurent, voilà, ça reste les prémices de.

DF

Huguette GAULIN 14:03

Pardon ?

HG

Laurent PASCAUD 14:05

Et au libre.



Huguette GAULIN 14:06

Oui, oui, oui, d'accord, mais est-ce que ça serait pas plus simple justement, au lieu de monter un club, que ces nageurs-là aillent dans des clubs déjà existants de natation course nous à la cape on on a laissé 2T.

HG

rivet Yannick 14:20

Non ?

RY

Alors je je vais répondre, notre club est déjà existant avec une entité et le but c'est de faire nager les gamins qu'on entraîne sur sur notre entité, tout simplement.

Huguette GAULIN 14:26

Oui, vas-y.

HG

Et Ben vous, il il il nagera quand même sous le nom de votre club.

rivet Yannick 14:38

Tout à fait, non, non.

RY

Laurent PASCAUD 14:42

Non, non, c'est impossible, ça, non Huguette, c'est pas possible, tu peux pas, tu peux pas ? Non Huguette, si t'es au club a tu peux pas aller prendre une licence au club B et nager pour le club a c'est pas possible.



Huguette GAULIN 14:42

Non ?

HG

rivet Yannick 14:43

Non non, c'est pas possible ça, ça c'est pas possible ça.

RY

Huguette GAULIN 14:43

Non, c'est Ah, je sais pas.

HG

stephane CHEF 14:47

Bonjour.

SC

Huguette GAULIN 14:48

Oui, oui, non non, mais je j'essaye de comprendre, hein.

HG

Bah, attends, on le fait à la cap, on le fait avec le le le C 2T, le tri.

pi 15:04

Non mais non, Huguette, il quand il nage les duru, admettons, hein, les Dury. Non, non, Huguette Huguette, tu trompes les, les non, mais les duru, quand ils viennent nager, ils sont du C 2T, mais ils nagent sur l'entité à Cap parce qu'ils sont affiliés au club, donc ils nagent sur l'entité à cap. Oui, oui oui.

P

Laurent PASCAUD 15:05

Et c'est quoi le C 2T ?



Huguette GAULIN 15:07

Non non, j'essaye, non non mais je, je, je critique pas, j'essaye de comprendre.

HG

Laurent PASCAUD 15:09
C'est quoi le C 2T la dernière année ? Moi je sais pas le c'est vous parlez du C 2T, c'est qui ?



rivet Yannick 15:12
Euh.
Bon.



Huguette GAULIN 15:18
Oui.



Laurent PASCAUD 15:19
Oui, ils ont une licence.



Huguette GAULIN 15:22
Ils sont l'essentiel. Oui oui, non. J'ai 7.



pi 15:22
Ils ont une double licence, ouais c'est ça.



Laurent PASCAUD 15:23
Et mais c'est quoi juste répondez-moi c'est quoi le C 2T ?



Huguette GAULIN 15:28
C'est le tri, le traitement.



pi 15:28
Le, le Triathlon, le Triathlon, c'est le SEC.



Laurent PASCAUD 15:30
Ah, d'accord.



pi 15:32
En fait, voilà après je.



rivet Yannick 15:34
Ouais.



Huguette GAULIN 15:34
Oui, que c'est vrai.



Laurent PASCAUD 15:34
Non mais Bergerac c'est pareil, y a des triathlètes qui nagent aussi au club et ça, c'est pas voilà. Mais c'est pas le club qui comment dire a fait sa section natation voilà et il doit y en avoir plein hein ?



Huguette GAULIN 15:48
Ah non, mais je je sais c'est, c'est pas une critique, c'est, j'essaye de comprendre.



Laurent PASCAUD 15:53
Ouais donc donc voilà. Qu'est-ce que alors alors Ben on va laisser tout le monde s'exprimer, mais quand même ça serait bien Nathalie.
Il y en a qu'une oui.



Huguette GAULIN 16:13
Alors Nathalie alors son micro est coupé ? Nathalie Favreau, ça c'est bon ça, ça y est, Bonjour.



Nathalie Favreau 16:18
Bonsoir.



Damien FOURNIER 16:21
Bonsoir.



Nathalie Favreau 16:23
Bah moi j'écoute tous vos échanges depuis tout à l'heure. Bah écoutez, il faut voir. Il faut voir dans le temps après.



pi 16:24
Bonsoir Nathalie.



Nathalie Favreau 16:38
Tout le monde a besoin d'exister aussi. Euh. On sait que la piscine de Périgueux, Euh. Les lignes d'eau sont pas extensibles. Euh, c'est compliqué quoi. Mais bon après, s'il y a déjà des créneaux qui sont attribués à ce club.



Laurent PASCAUD 16:55
Ouais, moi j'ai eu la confirmation de Bo Janique au mois de d'août, je crois quand on en avait discuté et il y a pas de demande de.



rivet Yannick 17:02
Bonjour.



Laurent PASCAUD 17:05
Lui et lui, il était même pas forcément, et moi il était au courant mais euh.



Nathalie Favreau 17:06



Après, voilà, ça va être compliqué dans les années à venir. S'il y a plus de demandes, si les clubs demandent de plus en plus de demandes. Avec la piscine de la, de la fermeture de l'aquacap, c'est vrai que c'est compliqué à Périgueux, on va pas se le on va pas se mentir, on va pas se cacher là-dessus quoi.

Laurent PASCAUD 17:23



Alors moi ouais, je suis d'accord avec vous mais c'est pas plus compliqué que dans certaines petites villes où voilà, vous avez quand même 2 piscines et il y en a qui en ont 0 donc moi je je sais que c'est compliqué parce qu'il y a du monde mais il y a des faut savoir qu'il y a beaucoup d'endroits où il y a 0 piscine donc.

rivet Yannick 17:29

Hein ?



pi 17:42

Ouais mais Laurence il y a 0 piscine, il y a pas de club, il y a pas de club de natation.



Laurent PASCAUD 17:44

Il faut faire avec temporairement.



Helene Francesini Vergnes 17:44

Et surtout.



pi 17:46

Y a pas de piscine, y a pas de câble de natation bah au bout d'un moment je comprends pas.



Laurent PASCAUD 17:47

Non mais d'accord, mais.



Et on s'en fout, il y a pas que le club de natation et je suis d'accord mais il y a des gens qui veulent apprendre à nager, il y a il y a il y a toute une y a la natation, je suis d'accord mais il y a tout, tout, le tout ne tourne pas autour de la natation compétition et Damien est bien placé aussi. Pour le savoir, il y a.

Helene Francesini Vergnes 17:51

Je veux bien la parole, s'il vous plaît.



rivet Yannick 17:53

Si y a des Pierre, y a y a.



Laurent PASCAUD 18:10

Y a une priorité, qui est les noyades et euh et voilà donc.



Nathalie Favreau 18:12

Je n'ai pas dit ça. Euh Laurent, Euh j'ai dit y a beaucoup de clubs en général. Euh, je veux dire, j'ai pas parlé, euh, spécialement de natation, y a beaucoup de clubs en général. Euh.



À la piscine de.

Laurent PASCAUD 18:24

Périgueux, j'espère que ça va se débloquent euh.



pi 18:24

Et donc là c'est pas que de la natation de compétition hein ?



Nathalie Favreau 18:28

Mais oui, je parle pas que de la natation, Euh. Y a d'autres structures que des clubs affiliés à la FFN, à la à la piscine de de Périgueux.



pi 18:40

Et il n'y a pas qu'une natation groupe dans ce que dans chaque club, hein.



Laurent PASCAUD 18:40

Oui, tout à fait après.



Nathalie Favreau 18:42

Il y a pas que de la natation course il y a pas que de la natation artistique, il y a de la plongée. Enfin, tu vois, il y a d'autres structures.



rivet Yannick 18:50

Ouais, il y a les fnms, il y a.



Nathalie Favreau 18:52

Il y a la fnse, il y a Ben, il y a le.



Laurent PASCAUD 18:54

Non mais y a y a voilà y a les I. U. T. Y a bon y a après.



rivet Yannick 18:54

Oui.



Nathalie Favreau 18:57

Il y a le club de sauvetage. Enfin, je veux dire, il y a déjà beaucoup de structures, pas que de structures affiliées à la à la Fédération française de natation.



rivet Yannick 18:59

Oui.



pi 19:02

Et à l'inverse, si moi je décidais.



P

huguet25@sfr.fr 19:03
Je peux ?

H

pi 19:06
Encore ?

P

huguet25@sfr.fr 19:08
Tu peux poser une question ?

H

pi 19:08

Si l'inverse, admettons ouais, je peux juste demander un truc si nous. À l'inverse on demandait, on veut faire nager des bah ? Des jeunes en sauvetage à mon avis, votre votre réticence serait la même si demain je dis on monte un truc c'est pareil. Au bout d'un moment je pense que chacun fait des choses qu'ils savent faire.

P

rivet Yannick 19:09
C'est ça ?

RY

pi 19:24

Que je vois pas. Pourquoi se diversifier ou faire enfin bref ?

P

rivet Yannick 19:28

Je je comprends pas le le le la chose là t'es en train de me dire t'es en train de me dire que non non je je je retranscris tes tes propos, t'es en train de dire que Yannick Rivet et l'ensemble de des adhérents de des dirigeants de notre club ne savent pas apprendre à nager aux gens quoi.

RY

pi 19:29

Ouais si tu veux Yannick, si demain, si demain, si ouais, si.

P

Oui.

Et c'est claire.

J'ai pas dit ça. Oh Oh, j'ai pas dit ça, j'ai pas à aucun moment j'ai dit ça à Yannick. Attention parce que non non, mais il faut comprendre aussi. Moi j'ai pas dit ça. J'ai dit, si demain.

Laurent PASCAUD 19:45

Non non, non non _elle a pas dit ça. Yannick, et.



rivet Yannick 19:46
Ah OKOK parce que.

RY

Laurent PASCAUD 19:51

Non non, mais attends, je vois pas, je vois pas Pierre, Pierre, Pierre, Pierre.



rivet Yannick 19:52

Oui, oui, non, mais je, je, je.

RY

pi 19:55

Non mais c'est bon, dès que je l'ouvre ça va pas quoi ? Il dit c'est bon, moi je suis pas un militaire, allez c'est bon.

P

Laurent PASCAUD 19:58

Non, non.



huguet25@sfr.fr 19:59

Je peux pas poser une question ?

H

Laurent PASCAUD 20:00

Non non, mais c'est Oh stop, stop s'il vous plaît là et c'est stop. Non mais Pierre, il faut avoir la comment dire, on ouvre pas un club de sauvetage comme ça. Quoi je dirais, il faut-il faut avoir une. Il faut avoir des formateurs et ils sont même nageurs.



rivet Yannick 20:00

Je suis pas un militaire non plus.

RY

pi 20:17

Et si tu peux en trouver des formateurs, ça se trouve.

P

Laurent PASCAUD 20:17

Non mais Pierre.



huguet25@sfr.fr 20:20

Je peux poser une question ?

H

pi 20:21

Demain, tu peux trouver des ordinateurs.

P

Laurent PASCAUD 20:21

Oui, mais il te faut de.



Oui, mais si tu fais pas un club de sauvetage avec des juste parce que tu as un formateur dans la, il y a, il y a derrière, il y a tout un système de qualité qui qui se met en place.

huguet25@sfr.fr 20:23

Allô ?

H

pi 20:25

Oui, oui, je suis là.

P

rivet Yannick 20:33

Je pense que celui qui a géré la sécurité sur le le l'épreuve de sauvetage qui était mon collègue de travail de Bergerac qui est sapeur-pompier professionnel, lieutenant de sapeur-pompier professionnel sur Bergerac. S'il gère la sécurité, c'est qu'il sait la gérer quoi.

RY

pi 20:34

Ouais bah oui.

P

Nathalie Favreau 20:37

Y a Hélène qui veut parler.

NF

Laurent PASCAUD 20:39

Oui.



rivet Yannick 20:51

Simplement.

RY

Laurent PASCAUD 20:52

Oui, tout à fait.



pi 20:55

Non mais je vois pas le rapport.

P

Damien FOURNIER 20:55

Voilà.

DF

Laurent PASCAUD 20:55

Non, non, mais là-dessus Hélène, vas-y.



Helene Francesini Vergnes 20:58

Ouais, merci.

HV

Laurent PASCAUD 20:59

Non mais ils sont aujourd'hui, ils sont tous même nageurs, donc là le critère euh natation est maîtrisé.



Damien FOURNIER 21:08

Ah oui.

DF

Jean-Marc Landais 21:09

Oui.



Laurent PASCAUD 21:10

Le critère aujourd'hui ? Sauvetage dans un club ne l'est pas parce que derrière il faut Ben il y a tout un système de de formation et de contrôle qualité à mettre en place. On fait pas de la formation.



Comme ça, nous aujourd'hui le comité où on fait de la formation et danse aquatique, c'est pas le comité qui dit je fais de la formation et danse aquatique, on le fait avec l'arfan parce que derrière il y a un système kaliopi en place et c'est très et et nos formateurs ont ont ont passé différents paliers. Ça c'est pas que tu es un entré. Maître nageur que tu recrutes sur un CV, oui mais tu vas pouvoir aussi recruter des formateurs. Mais derrière il y a toute une une, un système de qualité qui doit être mis en place sinon n'importe qui ferait de la formation.
Hélène.

Helene Francesini Vergnes 22:05

Ouais merci euh simplement moi je j'ai déjà exprimé mon point de vue par mail mais vous étiez pas dedans ? C'était entre membres du Codir, donc juste pour le réexprimer là.

HV

Moi, je suis plutôt favorable évidemment. Euh, dans la mesure où, euh ça me semble être. Des licenciés supplémentaires sur des compétes départementales qui j'avais l'impression en moi que parfois, d'après ce que j'entendais, mais je on en fait pas au niveau départemental en synchro être. Donc euh, c'est quelque chose que j'avais entendu. Euh. Et enfin je pense que j'ai parfois l'impression qu'on se trompe de.

Le débat, dans la mesure où on est là pour discuter d'une affiliation sur laquelle, par ailleurs, on n'a pas de pouvoir final quand même et et pas d'attribution de créneaux. Et comme a dit Damien, en plus même sur l'attribution de créneaux. Et quand bien même il s'agirait de ça, on n'a pas de vue de pouvoir sur ce sujet.

Et enfin, pour répondre à la question de peut-être aujourd'hui, vous êtes pas très nombreux. Et quid de si l'année prochaine, vous êtes plus nombreux ? Bah je pense qu'il faut faire de la place sur tout le monde en fait. Et demain, s'il y a n'importe quel club de plongeurs de water Polo, de trucs subaquatiques ou je sais pas quoi qui se crée, bah on est tous dans l'apprentissage.

pi 23:09

Et nous, on avait une section, Hélène, Excuse-moi, Hélène, on avait une section waterpolo, il a fallu qu'on la ferme l'année dernière parce que voilà, les créneaux étaient redistribués, donc voilà.

P

Helene Francesini Vergnes 23:10

De la neige.

HV

De.

Y avait personne, Magali, on parle pas de la même chose, mais vous aviez 3 personnes, non ? Non, enfin.

pi 23:19

Si si. Et on a on avait si, si et Ben on avait des personnes et justement y avait du recrutement. On n'a pas pu, on n'a pas pu continuer la section donc voilà c'est juste, je ferme la parenthèse, je ferme la parenthèse.

P

Helene Francesini Vergnes 23:26

Bon, c'est pas le alors c'est pas le ouais j'entends ta parenthèse alors je pense que c'est pas exactement le sujet et mais attends je vais terminer je sais qu'il y avait une section je.

HV

Laurent PASCAUD 23:31

Alors oui, y avait une si Hélène, Hélène, Hélène y avait une section, y avait une petite section ou interpolo de débutants qui était, qui était dirigée par mince, je cherche



son prénom.

Qui est chez vous, chez nous, chez nous, chez nous, c'est son prénom. C'est euh.

Damien FOURNIER 23:52

Dual chez nous ?

DF

Huguette GAULIN 23:53

Yohann, oui, Yohann, ouais, voilà Yohann chelou.

HG

Helene Francesini Vergnes 23:53

Et des mois et des mois, oui, mais c'était il y a 2 ans. C'était il y a 2 ans. Les amis, c'est fini. Ça, c'était il y a 2 ans. Yohann, ça fait 2 ans. Ouais, mais je pense surtout qu'on s'éloigne du sujet. Ce que je voulais vous dire, c'est que.

HV

Damien FOURNIER 23:54

Ouais, c'était il y a quelques temps de ça quoi.

DF

Huguette GAULIN 23:55

Ouais.

HG

Laurent PASCAUD 23:58

Hein ?



Noemie SIMEON 23:59

Oui, mais après, c'est Patrick, je je. Oui, je, je pense qu'on s'éloigne du sujet qu'il faudra venir au sujet.

NS

pi 23:59

L'année dernière, il y en a pas eu, mais l'année d'avant l'année dernière, il y en a pas eu parce qu'on n'avait plus de créneau, donc.

P

Noemie SIMEON 24:00

Je pense qu'on s'éloigne du sujet. Les 2 hommes.

NS

Laurent PASCAUD 24:08

Oui, oui, non, mais.



Helene Francesini Vergnes 24:08

Oui, mais parce que exactement parce qu'en fait on, on enfin.

HV

pi 24:11

Non mais je veux dire, c'est qu'on peut pas recréer des sections, sachant que dans certains clubs, entre autres le nôtre, la cap, voilà la section Waterpolo. Il a fallu qu'on la ferme parce que il y avait pas de il y avait plus, il y avait plus de créneaux pour eux, quoi après c'est pas grave, on fait une parenthèse de waterpolo, on va pas. Voilà, pas de souci.

P

Huguette GAULIN 24:19

Hum.

HG

Helene Francesini Vergnes 24:20

Pas de payer et on regarde non, c'est pas ça. Non mais je pense que c'est au regard de d'autres éléments. Je pense que c'est une une globale Picture qu'il faut regarder, qui est plus large que juste. On vous a pris des créneaux inter-polos comme il y avait de gens. Est-ce qu'il y avait un éducateur ? On regarde tous les créneaux et du peu d'infrastructures. Écoute-moi ouais, on au attends.

HV

rivet Yannick 24:31

Voilà.

RY

pi 24:36

Ouais non non non non, non non, là là ça a été fermé et ça a été fermé. Et pourtant Ben oui mais c'est compliqué parce que justement tu tu adores le water Polo alors que on avait une section quoi donc peu importe on n'est pas sur la section water Polo.

P

Helene Francesini Vergnes 24:40

Oh, c'est compliqué de finir une phrase, s'il te plaît, je veux juste terminer en disant que on est d'accord. Bon, je peux terminer ou.

HV

rivet Yannick 24:45

Alors au revoir.

RY

Helene Francesini Vergnes 24:48

Est-ce que je peux bon ? Écoutez, je vais vous quitter parce que si en fait on est dans une assemblée dans laquelle on peut pas terminer des phrases, je ne trouve pas ça intolérable, donc je vais juste finir ma phrase et après je vais vous laisser un. Je vous ai donné mon point de vue favorable. Je vais terminer simplement avec le fait que Ben on est en manque d'infrastructures et ça on doit _être solidaire.

HV

pi 24:55

Oui Ben Ouais.

P

Helene Francesini Vergnes 25:08

Ça sert à pas à se montrer, à se pointer du doigt et à essayer de savoir qui va en garder le plus, faut juste qu'on soit solidaire et que du le plus possible on puisse _être des créneaux en en logique avec Ben nos besoins respectifs qui sont différents, nos effectifs qui sont différents, nos pratiques.

HV

rivet Yannick 25:12

Je fais attaquer.

RY

Helene Francesini Vergnes 25:24

Qui sont différentes. Moi je ne vois pas de problématique à l'arrivée de jeunes qui doivent faire de la campagne départementale pour mieux nager et _être meilleur en sauvetage dans leur pratique et dans leur club. Voilà, c'est mon point de vue. On en a tous des différents donc c'est ça la diversité. Merci de m'avoir écouté.

HV

huguet25@sfr.fr 25:40

Je peux poser une question, est-ce que je peux poser une question, Allô ?

H

Laurent PASCAUD 25:45

Oui, oui, tout à fait. Bah oui.



huguet25@sfr.fr 25:47

Alors sur la filiation donc, du du nouveau du nouveau club. Est-ce que quand ils ont des créneaux légers, est-ce qu'ils peuvent prendre en compte des nageurs de d'un autre club ? Est-ce qu'on peut mélanger les des entraînements de nageurs de de plusieurs clubs ?

H

D'accord ?

Comprenez pas ce que je veux dire.

Laurent PASCAUD 26:10

Si, si moi je comprends très bien, alors moi moi ça c'est quelque chose aujourd'hui, alors c'est, c'est pas valable d'ailleurs que pour le sauvetage hein, c'est valable là pour pour pour tous les clubs de de Périgueux, Bergerac le fait avec le triathlon.

Ou des fois, ils des nageurs de tri viennent par niveau, nager avec avec d'autres, d'autres nageurs et et vice-versa. Oui, ça je suis tout à fait d'accord quand on voit des lignes et ça, j'en discute régulièrement avec bojanic. Des fois au début de l'année, les lignes sont pleines mais après, sur le, ça se vit.

Ce qui est un peu normal, hein ? Et il y en a qui sont très très plein et d'autres très très vides. Oui de rééquilibrer des fois les lignes, ça peut être intéressant, mais après attention, il faut que les niveaux soient aussi à peu près pareils, il faut que les les, les horaires correspondent, du moins il y a il y a ça se fait pas non plus comme ça mais.

Oui, je suis tout à fait d'accord. S'il y a une ligne qui est pleine et une ligne qui est vide, autant en avoir 2 lignes à moitié pleines, ça je.

huguet25@sfr.fr 27:13

Voilà.

H

Laurent PASCAUD 27:15

Et ça, je pense que personne là-dessus est contre.



huguet25@sfr.fr 27:15

Ok.

H

D'accord et de toute façon, moi je suis pour l'affiliation alors.

Laurent PASCAUD 27:20

Moi je sais pas, je peux laisser Yannick et ou même Héliène répondre et qui sont des entraîneurs. Mais voilà, je je pense qu'au bord du bassin, les ça se fait, hein.

On va continuer le tour, euh euh.



huguet25@sfr.fr 27:41

Tout le monde est parti.

H

Laurent PASCAUD 27:45

J'ai pas entendu, euh Gérard.



huguet25@sfr.fr 27:47

Tout le monde est parti, plus personne veut parler.

H

Laurent PASCAUD 27:50

Non, personne n'est parti, tout le monde est là, pourquoi on écoute ?



pi 27:51

Ah non.

P

Laurent PASCAUD 27:53

Non non, je dis je continue le tour. Donc Frédéric.



Besse F 27:59

Mais moi je dis que j'ai le beau rôle, parce que moi je vu de Saint-Astier, ça me paraît complètement linéaire, je peux.

BF

Laurent PASCAUD 28:02

Oui et Périgueux.



Jean-Marc Landais 28:05

Tout à fait.



Besse F 28:08

Parce que, dans la mesure où ils réclament pas plus de créneaux que ce qu'ils ont actuellement.

BF

J'ai du mal à comprendre effectivement, moi je, alors j'ai encore une fois. Je répète, je ne suis pas impliqué mais j'ai du mal à comprendre les les réticences, quoi.

On cherche des à à augmenter le nombre de de le de. Le nombre d'engagés en compétition, pardon, chaque année, on en a de moins en moins. Donc si si effectivement, ils ils engagent, on va dire entre 15 et 20 nageurs.

Par compétition, c'est tout bénéf pour nous quoi, pour le pour nous, je parle le comité, quoi.

Damien FOURNIER 28:43

Ben oui.

DF

Helene Francesini Vergnes 28:45

Mais complètement complètement.

HV

Laurent PASCAUD 28:46

Ouais, c'est bien pour tout le monde, le comité dessus, on reste une association loi 1900. Mais aujourd'hui, comme je le dis je crois depuis 2, 3 ans de de voir des piscines vides, ça fait mal quoi donc ?



Besse F 28:56

Je sais pas, on est, on est là pour faire du sport, si c'est pour ce qu'on fait la gueule en parlant vulgairement, ça me, ça me plaît pas ça. Ouais ouais.

BF

Laurent PASCAUD 29:02

Quand on fait des compétés où on est 40 ou 45, si y en a 22 de plus, ça fait 65, ça fait pas la même gueule.



Besse F 29:06

Ah oui, oui, comme c'est arrivé l'an dernier. Moi ça me franchement, j'ai c'est compliqué de demander aux collectivités de de réserver un bassin quand on est 40 à nager quoi.

BF

Laurent PASCAUD 29:15

Ah mais ça, on est tout à fait d'accord.



Besse F 29:17

Ouais donc ouais.

BF

Laurent PASCAUD 29:19

C'est pour ça qu'on est passé sur des demi-journées d'ailleurs.



Ben oui, oui, moi je, je suis désolé mais.

C'est et je ne parle pas de la collectivité, je parle même du du contribuable, hein. Parce que au final c'est c'est, c'est le contribuable qui paye hein ?

Besse F 29:34

Mais aussi tout à fait.

BF

Laurent PASCAUD 29:40

Donc o. K. Euh pays c'est ça, c'est Pierre.



Besse F 29:43

Et au niveau du du fonctionnement ?

BF

Pardon, j'avais juste une question, moi éventuellement à Jean-Marc ou à ou à Stéphane. Comment après donc donc nous on est.

Laurent PASCAUD 29:47

Pardon ?



Besse F 29:55

Donc on est au 100% en licence.

BF

Comment ça se passe pour donc pour des des clubs comme eux qui c'est ? C'est l'équivalent du club omnisports, comment ça se passe ?

Y a pas de souci, non ? Non, aucun, aucun problème.

Jean-Marc Landais 30:25

Mais mais voilà, moi je, je tiens à respecter, je dirais ce que le le président, le repart, ce que vous souhaite, hein, c'est que l'ensemble des clubs s'expriment. Et à partir de là je dis on pourra nous effectivement essayer de bah enfin c'est c'est pas essayer. Je vais répondre à ta question mais voilà je laisse Laurent mener sa réunion.



Besse F 30:40

O., k., ça marche. J'ai j'ai terminé et je me tais au suivant.

BF

Laurent PASCAUD 30:42

Donc de Guy Guy à toi.



Huguette GAULIN 30:54

Son micro est fermé.

HG

Laurent PASCAUD 30:56

Oui, mais je je vois, mais.



Huguette GAULIN 30:56

Tagui.

HG

Laurent PASCAUD 31:00

Je peux pas l'obliger à non plus à l'ouvrir, hein ?



Dit.

guy 31:04

Oui.

G

Laurent PASCAUD 31:05

Bon, Ah ça y est.



Huguette GAULIN 31:07

Ça y est, oui.

HG

guy 31:07

Voilà bon, je voudrais savoir le samedi matin, quels sont leurs créneaux.

G

Laurent PASCAUD 31:16

Alors, c'est précis ?



Damien FOURNIER 31:21

Le créneau de l'école de sauvetage, c'est de 11h15 à 12h45.

DF

guy 31:23

Oui.

De 11h15 à 12h45. Vous avez 2 lits ?

G

Damien FOURNIER 31:33

3 lignes.

DF

guy 31:34

3 lignes. Je regrette mais c'est 3 lignes que vous nous avez pris.

Nous.

Voilà par rapport à l'an dernier, vous dites que vous prenez pas de ligne, moi ?

G

Laurent PASCAUD 31:48

Non, Guillaume dernier, t'avais pas 3 lignes.



guy 31:51

J'avais 2 lignes l'an dernier, je les avais le samedi matin.

G

Laurent PASCAUD 31:52

Non, il a regardé t'avais pas 3 lignes ?



guy 31:57

Quand ils disent qu'ils prennent pas de ligne et c'est ces lignes que si, si bon.

G

Laurent PASCAUD 32:00

Non non, non non, non il faut pas. attendez-vous déformez alors déjà il y avait pas 3 lignes puisque Antoine n'aurait pas fait 3 lignes tout seul mais par contre ils ont pas dit qu'ils prenaient pas de lignes, ils ont dit qu'ils ne demandaient pas de lignes supplémentaires.



guy 32:10

Il avait 2 lignes, 2 lignes.

G

Laurent PASCAUD 32:18

Par rapport à ceux qu'ils ont eu, donc les lignes, il faut savoir qu'elles avaient été redistribuées il y a à peu près 3 ans ou 4 ans en fonction aussi du nombre de licenciés par clubs.



guy 32:20

Oui bon.

G

rivet Yannick 32:22

Exactement.

RY

guy 32:24

Bien sûr. Bon, enfin, de toute façon, moi, c'est ce que j'avais à dire. Maintenant, je m'en fous.

G

rivet Yannick 32:26

Ouais.

RY

Laurent PASCAUD 32:30

Non non mais voilà. Je donc la redistribution des lignes est aussi dictée par le nombre de licenciés qui viennent au bord de du bassin et et ce qui est logique d'ailleurs, hein, c'est c'est tout à fait normal hein.



guy 32:44

Je pense que les lignes qu'on avait le samedi matin, elles étaient remplies largement.

G

Laurent PASCAUD 32:51

Oui, mais à quelle époque tu parles ? De quelle époque ?



guy 32:55

La saison la saison dernière ?

G

Tout simplement.

Laurent PASCAUD 32:58

Non t'avais pas de 3 lignes, euh non.



guy 33:00

2 lignes je te dis 2 lignes.

G

Vous avez 2 lignes.

Laurent PASCAUD 33:06

Euh, oui, l'année dernière, vous aviez une ligne de plus par rapport à l'année d'avant, mais euh.



guy 33:09

Et Ben 2 lignes le samedi matin à B 2B qu'on a plus point, c'est tout.

G

Laurent PASCAUD 33:16

OK.



Mais il y a, il y a peut-être pas alors là je vais aller, il y a peut-être pas non plus que le club de sauvetage hein.

On va donner tout le monde aussi a fait des efforts. Je pense que l'acap a perdu des lignes et c'est pas lié non plus qu'au sauvetage ou que il y a aussi le public qui a demandé à à avoir aussi plus de créneaux donc il y a il y a tout un.

pi 33:31
Donc.



P guy 33:33

Et les lignes, j'en ai pas beaucoup de lignes, j'en ai pas beaucoup de lignes. J'ai, j'avais, j'ai une, j'ai une ligne, attends, j'ai à à anniversaire que j'ai 2 lignes le samedi, le 3 lignes le samedi soir.



G Laurent PASCAUD 33:39

Non mais je suis d'accord, je suis d'accord, mais.



G guy 33:51

Le je, le mardi soir, le mercredi, la moitié du bassin à, B de B et le et le samedi, 2 lignes à à. Alors que avant, j'avais 2 lignes à Périgueux, ouais c'est tout. Que c'est eux qui les ont.



G Laurent PASCAUD 34:09

Ouais mais bon OK mais la redistribution, aujourd'hui la redistribution des piscines malheureusement il en manque une hein c'est ce qu'on a dit au début mais je pense que l'effort il est chez tout le monde. Euh pour les clubs de Périgueux.



H huguet25@sfr.fr 34:11

Pour combien de nageurs ?



H Laurent PASCAUD 34:25

Je, je je sais pas ce qui se passe dans les autres assos.



G guy 34:26

Je pense que l'effort, je le fais depuis un moment, ça fait un moment que je le fais maintenant, j'en ai marre.



G Laurent PASCAUD 34:29

Non non, mais je sais-je je suis d'accord, mais je veux dire, je pense que tout le monde et Damien qui est grand Périgueux aussi. Je pense que tout le monde a toutes les assos, que ça soit le tri, le tout le monde AA perdu des des créneaux avec la fermeture de l'aquacap.



Ça, je. Je pense que tout le monde là-dessus est d'accord, hein. Après, c'est proportionnel aussi le nombre de licences par rapport au nombre de licenciés, ce qui est aussi logique.

C'est pour ça que je vous dis à chaque fois de de de faire vos vos dossiers de licence et et après d'aller voir le grand Périgueux avec vos dossiers. Après ça passe ou ça passe pas, mais on peut pas dire aux gens tiens je j'ai 30 licences, j'en ai 40 non il faut.

Il faut à un moment donné avoir du du support pour se présenter. Et puis après il faut remplir les lignes, quoi que. Il y a eu des décomptes de fait récemment où je sais que j'ai été alerté moi qu'il y avait des des créneaux où il y en avait moins. Bon voilà.

G guy 35:26

Oui, les décomptes ont été faits. Le copo a toujours rempli ses lignes comme il faut point.



G Laurent PASCAUD 35:31

Donc donc voilà Isabelle.



H Huguette GAULIN 35:41

Son micro est fermé. Ah, ça y est, oui, oui, il est passé, vas-y.



HG Isabelle GAULIN 35:42

Euh oui, ça y est, je l'ai allumé. Ben Isabelle _elle va _elle va voir attendra _elle verra.



IG On verra, hein.



IG Laurent PASCAUD 35:52

Bon o. K. Gérard tu me rajoutes Ah pardon excuse-moi.



IG Isabelle GAULIN 35:55

Non, non, c'est tout, c'est tout.



IG Laurent PASCAUD 35:58

Gérard, tu veux rajouter quelque chose ou pas, comme tu as déjà participé, est-ce que t'as autre chose à ?



H huguet25@sfr.fr 36:04

Non non, j'ai j'ai tout dit moi pour l'instant ça va. Moi ça me convient comme comme ça sera.



H Laurent PASCAUD 36:12

Huguette, tu as, tu veux rajouter quelque chose ou pas ? Alors après, je vais passer à Noémie.



H Huguette GAULIN 36:14

Non, non.



HG Noemie SIMEON 36:21

Alors moi mes conditions personnelles vont vers le fait qu'on puisse pas empêcher des enfants de bien nager donc je soutiens complètement la filiation et ils ont déjà un club, déjà des lignes et après le sujet des lignes de la place et cetera, c'est un sujet qu'on voit chaque année.



Mais je vois pas, voilà où il y a un problème qui soit affilié pour moi c'est 2 2 choses différentes et j'entends la frustration et la crispation de tout le monde. Mais mais voilà, mais pour moi c'est 2 sujets différents et sur le sujet de la filiation Ben je pense qu'on doit œuvrer pour les compétiteurs, pour l'enfance.

Pour que les mots nagent, voilà.

NS Laurent PASCAUD 37:00

Alors je rajouterai que bah il y a pas que Clément hein, il y a aussi. Il y a aussi les les adultes hein c'est tout le monde peut nager. Pierre tu veux rajouter quelque chose ou pas ? Je vois plus Magali là.



pi 37:18

Donc moi j'ai été un petit service de courte. Euh attends j'ai essayé de te trouver Pierre.

P

Laurent PASCAUD 37:20

Ah pardon.



Non non, mais tu peux parler aussi, hein.

pi 37:27

C'est bon, ouais.

P

Laurent PASCAUD 37:28

Allô ?



Huguette GAULIN 37:31

Ouais, le micro est fermé.

HG

pi 37:34

Y a le micro est ouvert, c'est bon. Moi j'ai dit ce que voilà, ce mes mes appréhensions, voilà mes mes, mes inquiétudes quand même. Parce que voilà toujours les problèmes de structure. Après effectivement on peut pas empêcher les gens, je suis d'accord de de sa fille la ffn, mais on a quand même des gros problèmes de structure et effectivement nous c'est pareil les Ben je suis comme tous les groupes hein.

P

Laurent PASCAUD 37:35

Allô, Allô ?



Huguette GAULIN 37:36

Ça y est, voilà oui.

HG

Laurent PASCAUD 37:42

Est-ce que.



pi 37:54

Bien les créneaux, c'est la bataille de guerre et et voilà certaines. Enfin, certaines fois, on on, on a tous l'impression, voilà qu'on nous rabote les créneaux au taquet quoi donc donc cette année effectivement, ils sont certainement 20. Je veux bien l'entendre, pas l'envie éventuellement d'être plus, mais comme l'a dit Yannick, il sait pas ce que l'Amir lui dira donc.

P

De dans 2 ans, Ben, ils sont peut-être 40 50, donc faut peut-être des engagements écrits et puis et puis on les ressortira au moment venu. Quoi.

Laurent PASCAUD 38:22

Alors ça tout à fait. Personne sait ce que demain sera fait, donc de toute façon euh.



rivet Yannick 38:27

Après Mag, sans sans en rajouter, je pense que tu m'as fait une demande de changement de créneau pour l'arranger. Je pense que notre club a répondu à un changement de créneau.

RY

Laurent PASCAUD 38:27

Ça sert à rien de.



pi 38:37

Oui, sur le le, le créneau du le créneau du samedi matin qu'on avait déjà à la base, c'est surtout ça. Après effectivement, le club, pas forcément le temps, mais le club a répondu favorablement, mais c'est voilà. C'est sur le créneau du samedi matin qui nous est qui qui était déjà, je veux dire les années passées qui a été donné à la cap. Donc, donc c'est pour ça.

P

Laurent PASCAUD 38:55

Façon, moi, je vais.



rivet Yannick 38:55

Excuse-moi enfin, je. Je veux simplement rajouter, on on forme l'ensemble des benesses qui agissent sur les piscines du grand périex et du Conseil départemental.

RY

pi 39:04

Ah bah c'est OK.

P

Oui, mais ça, tu l'as déjà dit ? On a, oui, mais ça, ça, tu l'as déjà dit, on a bien compris. T'as présenté ton association, tu l'as bien compris. Voilà.

Laurent PASCAUD 39:09

Non, non, oui, oui, oui.



rivet Yannick 39:12

On est, on est une priorité du département, donc que tu le veuilles ou non. Moi je j'ai j'ai pas fait plus de demandes de créneaux, j'ai demandé les créneaux qui arrangent les gamins qui ont 17 ans qui passent des bacs, des trucs pour pour faire des formations. Voilà c'est tout.

RY

pi 39:16

Oui, mais ça, on l'a bien compris, tu as, tu l'as expliqué. Non mais mais mais c'est pas c'est pas une histoire de mais mais mais en plus je pense que en plus le le créneau à 08h30, je pense que ça enfin quelque part. C'est vrai que je l'ai demandé, vous l'avez validé mais je pense que ça va vous arranger aussi donc du coup voilà.

P

rivet Yannick 39:36

Négatif, négatif, ça arrangeait rien du tout, on a, on a, on a, on a, on a pris en compte ta demande et on s'est réuni et on a validé ta demande pour justement _être dans ne pas _être dans la confrontation et _être dans l'entendement de chacun.

RY

pi 39:36

On a trouvé un accord et bon OK.

P

Laurent PASCAUD 39:40



Tant mieux.
On, on va juste.

Helene Francesini Vergnes 39:46
Ce que la cape ne fait pas toujours pour tous les clubs, hein.

HV

Laurent PASCAUD 39:49
Alors stop, on va essayer de. Est-ce que en plus vous _êtes d'accord et vous _êtes entendu sur un truc ? Alors, est-ce qu'il y a la CAF fait quoi ?



pi 39:51
Est-ce qu'il y a eu qu'est-ce que la 4, c'est quoi ?

P

Helene Francesini Vergnes 39:55
Ah.

HV

Laurent PASCAUD 39:55
C'est pas la peine de.



pi 39:58
J'ai entendu la cape fait quoi, on ne fait pas quoi ?

P

Helene Francesini Vergnes 40:01
Ah je je me suis permis d'ajouter parce que c'est véridique, tu pourras le dire, mais ce que vous ne faites pas forcément pour les autres, parce qu'on a nous essayé aussi d'échanger avec vous pour, euh, jouer un peu sur certains créneaux et ça a pas été. Vous avez pas rendu l'appareil comme comme vous le fait le apparement le le sauvetage.

HV

pi 40:09
Alors alors, attends, attends, attends, oui. Alors alors moi j'ai si moi j'ai j'ai proposé un créneau à Charlène, même j'ai tu m'avais Charlène m'a même dit, dans ce cas-là on on fait un échange, j'ai dit écoute, je te propose un créneau et l'échange j'en veux pas. Donc le créneau que Charlène voulait me donner je lui ai dit tu le gardes, voilà. Mais par contre je te propose ce créneau-là, ça a pas été validé, moi j'y peux rien. Moi j'ai voilà.

P

Helene Francesini Vergnes 40:32
Bon on aura pas d'accord ce soir.

HV

pi 40:35
Bah non mais tu tu dis des choses qui sont pas exactes, tu tu dis des choses qui sont pas exactes. Moi j'ai proposé.

P

Laurent PASCAUD 40:35
Bon euh, je pense que attendez-vous au sujet.



Helene Francesini Vergnes 40:35
Et on tombera pas d'accord ce soir. Bon écoute, je propose qu'on n'ait pas ce débat-là.

HV

Laurent PASCAUD 40:38
On on va pas remettre des pièces dans le jukebox à chaque fois là parce que sinon on va pas y arriver.



Helene Francesini Vergnes 40:41
Non, on va pas refaire ce débat-là.

HV

pi 40:42
Ben non, mais euh _elle la ramène _elle _elle est c'est même pas avec _elle que j'ai discuté. C'est avec Charlène donc à un moment donné voilà quoi.

P

Laurent PASCAUD 40:44
Non mais.



stephane CHEF 40:46
Ouais ouais.

SC

Helene Francesini Vergnes 40:46
_Elle la ramène. Ah là là là.

HV

Laurent PASCAUD 40:48
Non, non, mais Hélène, Hélène là là, c'est là, c'est toi qui en a remis une couche. Là je suis désolé, je non mais attendez, on va pas parler de tous les problèmes du grand Périgueux et qu'il y a sur Périgueux à cette réunion, d'accord c'est pas le but donc plus les clubs seront unis, plus ça sera facile.



pi 40:51
Ben oui, pas exact.

P

Helene Francesini Vergnes 40:52
Oui oui, mais écoute. Je pense qu'il y a un moment, il y a un moment je c'était pas pour en remettre une couche.

HV

pi 41:00
Exactement exactement.

P

Helene Francesini Vergnes 41:01
Ouais ouais.

HV

Laurent PASCAUD 41:06
Aussi d'avoir des des créneaux et de pouvoir faire front quand il y a des baisses. Alors si tout le monde dit ouais j'ai pas eu ce créneau et tout, je peux vous dire que à Périgueux, vous _êtes quand même pas trop mal lotis hein, parce que je peux vous dire que le sur Bergerac.



Ils ont pas forcément le même la même approche avec les associations que que qu'a le le grand Périgueux hein ? Donc c'est bien de mais à Bergerac je tiens quand même à vous signaler qu'il y a 32 associations au bord du bassin.

pi 41:38

Le CNB, ils ont des CNB chez les charges quand même, hein ?



P Laurent PASCAUD 41:45

32.



Alors il y en a qui sont pas gros, je suis d'accord, mais même quand ils sont 3 ils ont une ligne donc et les créneaux sont passés de 01h00 à 45 Min et personne a eu le choix et personne a mouffé hein.

Donc là c'est bien vous en remettez là, vous remettez des jetons dans le truc là mais bon je pense qu'on va pas parler de toute la soirée non plus de ça et le but c'est aussi d'avoir des des je pense des des choses concrètes qui permettent de de au club de déjà, de s'affilier et de.

J'ai et si à un moment donné, il respecte pas ce qu'il a dit et Ben la Ligue reverra peut-être sa copie ou la fédé, mais mais voilà, mais après moi j'ai un juste un point important parce que pour avoir été en charge de la labellisation.

Pendant 8 ans à la Ligue, le 100% licence, c'est un sacré bordel. Honnêtement et j'estime que les critères doivent être définis dès le départ, c'est à dire que on doit savoir exactement.

De quoi il en ? Il en ressort donc je sais pas si toi Jean-Marc, tu as eu la fédé aujourd'hui sur ce point-là, si c'est uniquement et normalement c'est tout ce qui est lié au milieu aquatique et qui doit être licencié.

Jean-Marc Landais 43:08

Oui, oui, oui.



LNA Laurent PASCAUD 43:17

Tout ce qui est lié à la partie, on va dire terrestre comme les PSE, un PS 2 ? Ces choses-là n'ont pas à l'être, alors je ça, c'est quelque chose qui doit être entériné ou non. Je donc je te laisse la parole, Jean-Marc.



Jean-Marc Landais 43:34

Oui, oui. Oui Ben c'est bon. On a passé déjà pas mal de temps ensemble au téléphone hein, donc essayer effectivement de trouver des solutions pour Ben justement que les craintes soient le le mieux maîtrisées donc le le premier engagement, c'était justement de ne pas demander et c'est ce qu'on va vous demander Yannick.

Enfin, en tout cas, de nous écrire qu'il n'y ait pas. Alors je sais qu'il y a déjà un mail qui a été écrit en ce sens, mais voilà, je voudrais que ce soit fait, on va dire sur un courrier en tête donc de ton club et donc un engagement de ne pas demander de ligne d'eau supplémentaire donc ça c'est le le premier engagement. Donc même si c'est pas.

Vous qui maîtrisez hein, donc l'attribution des créneaux mais déjà au moins ça permettra de conforter et quand bien même demain vous vous vouliez éventuellement grossir déjà par le la dimension des lignes d'eau, ça va déjà à mon avis compliquer les choses. Alors le but c'est pas de les compliquer mais au moins c'est déjà de maîtriser les 2 lignes d'eau et que vous engagez de part en en.

Pour demander, pour l'année qui suit, ensuite, il y a quelque chose à.

Laurent PASCAUD 44:33

Alors on parle bien de, on parle bien Jean-Marc, je te coupe, on parle bien de natation, pas de pas de pas du sauvetage hein.



Jean-Marc Landais 44:41

Oui, mais en fait, lui. Enfin, actuellement, le club c'est 2 lignes d'eau. 2 sauvetage. Donc, en fait, voilà que ce soit sauvetage, sauvetage, natation, qu'il n'y en ait pas de justement de demander en supplément, c'est à dire que justement que demain il ne fasse pas le le distingo, mais celle qu'on avait, c'était pour le sauvetage et demain on demande pour la natation en fait c'est les 2 créneaux.



LNA Laurent PASCAUD 45:01

D'accord, Ouais.



Jean-Marc Landais 45:02

Globale Globo, pardon.



LNA rivet Yannick 45:03

Un peu.



RY Damien FOURNIER 45:05

Si je peux me permettre, est-ce que l'engagement est le même pour toutes les associations du département ? Est-ce que on a demandé à toutes les associations de de ne plus de demander de créneaux ?



DF Jean-Marc Landais 45:10

Alors ?



LNA Alors OK aujourd'hui, oui oui oui non mais après, j'entends aujourd'hui moi mais non mais tout à fait, j'entends bien, je sais pas, alors moi je pour être clair hein, je suis-je suis président depuis pas très longtemps, mais en fait moi aujourd'hui je je souhaite vraiment que Ben déjà ce qui se passe ce soir.

rivet Yannick 45:14

D'accord ?



RY Damien FOURNIER 45:15

En termes d'équité, je parle, hein ?



DF rivet Yannick 45:18

Et et et de le quitter, hein ?



RY Jean-Marc Landais 45:31

LNA Alors, même s'il y a eu quelques tensions, il faut que voilà tout le monde se détende et je souhaite que vraiment Ben que chacun trouve sa place. Alors oui, c'est ce qui c'est ce qu'on souhaite demander ce soir, ce qui a été demandé aux autres. Je ne sais pas, je pourrai pas dire. En tout cas nous, c'est ce qu'on va demander aujourd'hui. Autre engagement qu'on demandera.

Donc, c'est le respect du fonctionnement du du CD 24. Mais ça c'est, je dirais on va dire par défaut parce qu'il y a quand même un fonctionnement dans lequel vous allez aussi à travers votre affiliation, vous allez rentrer donc de fait dans un comité puisqu'un comité a une délégation de la Ligue pour fonctionner donc et après chaque comité.

Était à son propre fonctionnement, donc ça, Laurent s'est à lui. AA présenté aussi son son fonctionnement ensuite. Ben forcément, une participation aux compétitions, mais ça, c'est l'objet de la. De la demande également concernant donc le 100% licence. Et pour répondre à Frédéric, ce qui est proposé.

Mesurable ? C'est que Ben, l'ensemble des nageurs qui seront dans cette ligne d'eau devront être licenciés. Donc comme ça, au moins, c'est mesurable. C'est à la vue de tous et c'est mesurable. Donc ça, c'est ce qui est également demandé, donc on pourra s'appuyer là-dessus sur le 100% licence. Et enfin, dernier point, il y a également écrit dans les on va dire dans les nouvelles règles d'affiliation dans alors je sais plus si c'est dans l'article 29 ou le 30 à un moment donné il est dit que il est possible que le club est une école de de de formation. Donc, c'est bien écrit possible, mais ce n'est pas une obligation donc ça aussi je veux dire c'est c'est quelque chose qui qui est à noter donc il n'y a pas pour vous d'obligation entre ça. Voilà oui oui oui complètement, c'est qu'on avait changé et voilà, on l'a fait cet après-midi. Non non, c'est une.

Laurent PASCAUD 47:20

Bah tu parles de tu parles de l'école de natation là. Et et d'accord ouais.



Jean-Marc Landais 47:28

Possibilité, mais ce n'est pas une obligation. Voilà clairement, donc voilà.



Laurent PASCAUD 47:32

Et par contre, ce n'est pas une affiliation, ce qu'on appelle général, une affiliation partenaire.



Jean-Marc Landais 47:35

Hum.



Partenaire, voilà voilà alors.

Laurent PASCAUD 47:39

Vous aviez demandé une générale, je crois dans le dans le document et en fait c'est une partenaire pour celle qui change rien au niveau du.



Jean-Marc Landais 47:48

Voilà.



Laurent PASCAUD 47:49

Je crois pas que ça change grand-chose, mais bon, voilà, c'est une affiliation partenaire puisque vous êtes déjà affiliés à une.



Jean-Marc Landais 47:50

Oups.



Laurent PASCAUD 47:58

À une fédération qui fait partie du des 14 ou 15 fédérations aquatiques.



Jean-Marc Landais 48:07

Voilà Yannick. Alors je sais pas, voilà moi c'est la proposition que te fait la Ligue aussi. Euh l'idée. Ben forcément moi je l'ai écrit, euh. Depuis déjà un petit bout de temps, hein, qu'on était pas du tout opposé. Mais euh. Je voulais aussi, euh, faire entendre La Voix du.



Laurent PASCAUD 48:09

Donc.



Jean-Marc Landais 48:22

Et de des des clubs, je dirais qui vous entourent et essayer de de border un petit peu ça, au moins pour cette année comme ça, ça permet à tout le monde. Moi, je vais être clair jusqu'au bout et je l'ai dit aussi à Laurent. Je l'ai dit aussi à la collégiale, pour moi, je, je n'ai rien à cacher. Voilà, à partir du moment où on écrit ces ces, ces 3 critères.



On, on les mesurera, on les vérifiera tout tout au long de l'année et arriver donc au moment du renouvellement. Si toutefois il y avait un des critères qui était pas respecté effectivement, là on sera amené à rediscuter de la filiation mais voilà, le but c'est pas de vous bloquer, c'est juste de vous dire Bah il y a une volonté.

D'écouter et de d'entendre les craintes, voilà diverses et variées. Voilà, je crois que moi, c'est une. La proposition me semble honnête, sinon je l'aurais pas faite. Donc voilà, on écoute Yannick.

rivet Yannick 49:12

Alors je vais te répondre, Jean-Marc, moi je suis d'accord sur le respect du CD 24 et de ces fonctionnements. Il y a aucun souci là-dessus. Le 100% licence sur mes lits.



Laurent PASCAUD 49:23

On a rien de particulier, hein ? En fonctionnement nous, hein, on n'est pas.



rivet Yannick 49:26

Le le 100% licence sur mes nageurs de l'école de sauvetage. Je me suis engagé. J'entends l'affiliation partenaire par contre je, je n'entends pas faire un écrit sur le pas de l'indemnité supplémentaire ou le quoi que ce soit en.



Moi, je, je, je, je, je, je, je veux de le quitter quoi ? Non mais sur la natation, je veux de le quitter sur la natation.

Jean-Marc Landais 49:55

Ouais et là enfin bon, après il faut.



Laurent PASCAUD 49:56

Moi pour moi, moi moi, pour moi, les lignes d'eau, elles étaient sur la partie natation hein ? Je après le club de sauvetage ? Euh.



rivet Yannick 49:56

Ouais.



Je veux de le quitter.

stephane CHEF 49:58

Voilà.



rivet Yannick 50:00

Non mais c'est pas nous qui décidons de l'indemnité qu'on soit bien clair, on n'est pas, on n'est pardon, on n'est pas politicien, moi je suis pas politicien, je suis dirigeant de club, c'est pas moi qui décide de l'attribution des créneaux de l'HINDO et ensuite il y a de la compétence et on amène de la compétence sur le bord de bassin.



Moi, je, je, je, moi, je, je me regarde droit dans une droite, dans une glace. C'est à dire qu'à un moment donné, je me dis, si les gens, ils ont envie de venir dans tel club ou dans tel club, ils décident de venir dans tel club ou dans tel club et et demain tu vas te défendre auprès des politiques en disant il se passe ça actuellement. Moi j'ai 60 demandes qui sont en attente, j'ai pas de créneau. Est-ce que je peux les avoir ?

Ou pas ? Et c'est les politiciens qui décident, c'est c'est pas c'est, c'est les dirigeants de de, de, de, du grand Périeux c'est c'est pas à nous de prendre cette décision. Moi je trouve pas ça équitable, donc je ferai pas d'écrit, je ferai pas d'écrit, je je, je vous le dis, je ferai pas d'écrit.
Je sais pas ce qu'en pense Damien parce qu'on en a pas discuté donc, mais je je trouve pas ça juste où je vais m'engager sur 10 ans, c'est à dire que vous allez me ressortir dans la feuille dans 10 ans. Yannick a écrit, le président de du truc a dit qu'il aurait pas de créneaux supplémentaires. Vous allez ressortir devant tout le monde en disant et il a dit et puis là machin il sort de la fédé, non non je suis pas d'accord.

Damien FOURNIER 51:00
Après moi.

DF

rivet Yannick 51:14

Non c'est pas, c'est c'est pas sympa, ça c'est moi. Je suis un engagé de je suis un, je suis un, je suis un engagé depuis 40 ans dans la Fédération française de natation.

RY

stephane CHEF 51:17

Appelle-moi après, euh.

SC

Yannick, Yannick, Stéphane qui parle le le 4 septembre pour être totalement transparent, alors je suis prends parti, je suis totalement neutre hein, comme Jean Marc Hein, je suis la fédé, je suis le la Ligue et.

rivet Yannick 51:35

Hum.

RY

stephane CHEF 51:36

J'ai un mail de loane qui dit que nous nous engageons également. Enfin, il n'est pas question de demander de nouveaux créneaux, alors là tu repars sur le kilo.

SC

rivet Yannick 51:44

Cette année, on nous a demandé si on avait demandé des créneaux supplémentaires. Moi j'ai dit, on n'a pas demandé de créneaux supplémentaires.

RY

stephane CHEF 51:50

Il n'est pas question de demander de nouveaux créneaux, voilà ce qu'il y a écrit et en commun. Voilà, mais donc là tu pars, tu pars sur un.

SC

rivet Yannick 51:53

Mais demain demain, oui, mais cette année, je vais pas demander de nouveaux créneaux, que cette année de demain, tu vas pas, vous allez pas me demander de m'engager sur 10 ans, c'est c'est quoi ce ce, c'est c'est quoi ce tribunal là ? Moi je comprends pas, là excusez-moi.

RY

stephane CHEF 52:08

Alors alors je vais tu vois depuis tout à l'heure, je suis-je suis neutre, je vais le rester hein ? Je vais, je vais raconter, je vais raconter mon histoire à la test parce que je pense que on a déjà entendu la FF 2S et pourtant je suis neutre hein. Mais Damien pour dire tout à l'heure quand tu disais un truc.

SC

J'ai un club sur la ville de d'Arcachon FF 2S, La Teste. J'ai tellement de je forme des BLSSA maintenant et des trucs. J'ai été obligé de m'affilier à une autre fédération parce que la 2F 2S m'a refusé la filiation.

Et au motif qu'il y avait un club qui était à 10 km de moins.

D'accord donc tout à l'heure, ton argument ? J'ai rien dit, j'ai machin là. Ce que j'entends Yannick tu veux pas t'engager. Aujourd'hui, il y a eu un consensus, on te demande l'évolution et de toute façon tu auras beau même t'engager, mais voilà. Mais attends, laisse-moi finir. En fait ce que je veux dire à tout le monde.

rivet Yannick 52:52

Je connais pas l'évolution, je je.

RY

stephane CHEF 52:58

C'est que aujourd'hui personne, moi, j'ai une piscine privée, j'ai un truc, personne n'est décisionnaire des créneaux. Malheureusement on ne dirige pas nos équipements.

SC

Donc même si tu demandes les créneaux, tu là tu dis, j'en demanderai pas plus, j'ai 50 60 je sais pas combien d'adhérents.

rivet Yannick 53:04

Oui.

RY

Oui.

stephane CHEF 53:14

J'ai besoin de temps et tant de ligne. De toute façon, si le grand Périgueux ou je sais pas qui gère a décidé que même demain je je prends personne à la partie hein, mais je donne des noms au hasard. Je connais pas le département hein, mais a décidé que l'acap perdait 3 lignes mais c'est pas au profit de machin mais des scolaires, du public du en fait malheureusement.

SC

rivet Yannick 53:19

Hein ?

RY

Hum.

stephane CHEF 53:31

On a une fédération où on essaie de de travailler dessus, on ne gère pas nos équipements, on n'est pas comme dans les stades et les lignes d'eau. C'est vrai que tu as eu raison tout à l'heure, tu dis, c'est les politiciens, ils décident. Et tout alors l'argument je forme des BNSSA et tout je l'entends, j'en fais aussi, mais il doit pas prévaloir et de dire, on va les clubs de natation.

SC

rivet Yannick 53:32

Ouais.

RY

Ouais.

stephane CHEF 53:51

Ils sont aussi sur les préventions, des noyades de formation, des trucs. Donc c'est les politiciens après qui choisissent ce qu'ils veulent faire dans leur piscine. Je le comprends là, aujourd'hui, le consensus il est.

SC

Le Mail du 4 septembre, tout simplement, c'est à dire aujourd'hui, tu ne demandes aujourd'hui demain, tu vas pas faire un courrier quand je dis aujourd'hui c'est demain, tu vas pas faire un courrier en disant maintenant que je suis affilié à la FFN ? Je voudrais 4 lignes supplémentaires. En fait c'est au moins cet engagement-là d'accord et voilà, c'est c'est.

rivet Yannick 54:16

Mais non, mais non, mais Ah oui, oui non, mais je comprends, je comprends là. Ok OK on est d'accord, oui oui oui je ok.

RY

stephane CHEF 54:20

Bah c'est tu vois ce que je veux te dire. Après dans 10 ans, dans 10 ans je ne sais pas où la cap ou les le copo, le truc enfin, le CD 24 on sait pas qui le dirigera enfin c'est on peut pas on peut pas _être prévisionnaire comme ça c'est voilà mais.

SC

rivet Yannick 54:26

Voilà, on peut pas, voilà.
Oui.

RY

Laurent PASCAUD 54:33

Ça sera pas moi.



rivet Yannick 54:35

Alors ?

RY

stephane CHEF 54:36

On peut pas en fait, c'est ce que en fait, c'est dans un dans l'immédiat. En fait, si la filiation, s'il y a le consensus, vous allez décider un truc que la filiation est acceptée et que il y a plus de on on demande de respecter ces engagements-là qui vont _être suivis sur l'année. Voilà, c'est ça fait partie des engagements de l'année, c'est c'est uniquement pour ça.

SC

rivet Yannick 54:51

Oui, oui, il y a, il y a pas de souci. Comme je vous ai dit oui, oui, OK.

RY

stephane CHEF 54:55

Voilà, mais après ? De là à se projeter dans 10 ans, c'est c'est, c'est c'est compliqué. Je suis d'accord avec toi, c'est et et puis. Et puis un club peut fermer, un autre peut encore arriver. On sait pas de quoi il fait demain donc mais je pense moi, c'est là-dessus. Le consensus de dire.

SC

rivet Yannick 55:01

Oui, voilà, on est d'accord.

RY

Exactement.
OK.

stephane CHEF 55:13

Sur sur un an, voilà, il y a eu ces engagements à dire le CE que Jean-Marc a dit tout à l'heure et là, pourquoi pas essayer avec un fonctionnement avec le CD 24 ? Une, il y a les participations au CD qui permettront de suivre l'évolution de ton club et de voir les participations, ce qui mettra.

SC

rivet Yannick 55:15

Voilà.

RY

stephane CHEF 55:30

À cocher les les critères et dire Ah bah c'est nickel. Enfin, on respecte les engagements donc bah pas de souci ça se passe bien parce que on part quand même sur des des griefs ou des trucs et que on le il faut laisser la chance à tout le monde. Enfin, je je le trouve. Voilà, c'était mon mon avis. Maintenant voilà, c'est c'est ce que je voulais dire, c'est on dit pas dans 10 ans, on t'interdit de demander des nouveaux. Enfin moi perso je c'est impossible dans 10 ans je sais même pas si je serais là en fait tu vois ?

SC

rivet Yannick 55:40

Hum.
Hum.

RY

stephane CHEF 55:50

Tout à fait. Mais voilà, c'est histoire d'essayer de trouver quelque chose et d'avancer. Et moi je trouve alors on en a discuté aussi avec Jean-Marc, mais je trouve que ces ces paramètres qu'on met, qui sont des conditions pour essayer de faire avancer le dossier, je trouve qu'il reste équitable là sur l'année, qu'il reste machin et qui. Pour moi, ils sont, c'est un un consensus qui est, qui est bon pour tout le monde. Enfin, je je le trouve. Voilà, c'était mon mon avis. Maintenant voilà, c'est c'est ce que je voulais dire, c'est on dit pas dans 10 ans, on t'interdit de demander des nouveaux. Enfin moi perso je c'est impossible dans 10 ans je sais même pas si je serais là en fait tu vois ?

SC

rivet Yannick 56:15

Ouais.
OK non mais OK c'est.
Oui, oui, non, mais ce que non, mais qu'on soit bien d'accord parce que je j'avais l'impression que je signalais ça en disant C'est c'est, c'est voilà, ça va, _être comme ça pendant je sais pas combien d'années je je et encore une fois et encore une fois je moi je je suis-je suis même prêt à le signer sur 2 sur 2 saisons si vous voulez.

RY

stephane CHEF 56:26

Donc c'est pas c'est pas ce que je demande.

SC

Laurent PASCAUD 56:26

Déjà même déjà un an, 2 ans, c'est compliqué.



stephane CHEF 56:37

Mais personne mais personne ne peut t'empêcher.

SC

Laurent PASCAUD 56:38

Non non, non, non, non.



rivet Yannick 56:44

Mais me demandez pas de de de signer un papier sur 10 saisons ou machin, enfin voilà, mais j'entends y a une évidence et j'entends les craintes de la cape.

RY

stephane CHEF 56:52

Mais je fais, je fais dans dans dans l'autre sens et la, la ville arrive et dit, aujourd'hui, on veut mettre l'accent sur le sauvetage et Ben en fait le weekend, on veut plus donner de créneaux aux associations, on va mettre que du public, mais personne n'y pourra rien. Et toi tu pourras dire Bah j'ai j'ai un engagement hein. Je vous demande pas de ligne en plus le.

SC

rivet Yannick 57:08
Et ouais.

RY

stephane CHEF 57:12

Vendredi enfin, c'est pas possible, tu vois, c'est ça que je veux dire, c'est. C'est dans ce sens-là. En fait, l'engagement sur les les lindos. Enfin moi je le vois comme ça tu vois après chacun.

SC

rivet Yannick 57:13

Oui, oui, oui, j'entends. Oui, oui, j'entends. Oui, oui, OK.

RY

OKOK ? Non mais il y a pas de souci parce que.

Laurent PASCAUD 57:21

Je crois qu'il y a Damien qui veut rajouter quelque chose, peut _être. Damien a levé la main.



Damien FOURNIER 57:25

Non, c'était tout à l'heure. Mais voilà.

DF

Jean-Marc Landais 57:27

Hum.



stephane CHEF 57:27

Ah Ouais, t'es toujours levé ?

SC

Laurent PASCAUD 57:27

Ah bon mais tu peux la rabaisser alors par contre moi moi je vais quand même rajouter un truc parce que il y a il y a Damien en a parlé tout à l'heure il y a il y a quand même un point important et où je pense que le sauvetage peut aussi peut aussi _utiliser ces créneaux et qu'on a quasiment en illimité c'est. De la partie au libre on a un centre de donc il y a le centre de la Genaille, mais il va y avoir aussi le centre de de pont de Pontbonne. Ça fait plus loin et il y a aussi Agnès qui va ouvrir. Bon, c'est du côté de Sarah le fond, je pense qu'on est en train de regarder le département regarde aussi. Pour, peut-être, créer quelque chose à nœud fond qui appartient au grand Périgueux, donc les lacs dont je viens de parler appartiennent aussi au, mais pas en bonne. C'est Bergerac, du moins c'est la cabe. Et non, c'est Bergerac et Agnès appartient à la commune de Agnès. Il y a que la gemaille, qui appartient au département, mais il y a des accords où on installe des bouées, ce qui permet aussi au avec des créneaux de réservables plus facilement, d'aller aussi nager et. Et je pense que peut-être le le secourisme, du moins la partie sauvetage.

stephane CHEF 58:24

Oui.

SC

Laurent PASCAUD 58:40

On peut aussi trouver une une opportunité là-dedans et c'est Damien qui en parlait de l'eau libre au début, il y a l'eau libre en tant que compétition, mais il y a aussi l'eau libre en tant que qu'entraînement et et loisirs.



Et ça, on a des créneaux illimités à partir du moment où on réserve et on respecte les règles qui ont été énoncées par le département.

Voilà.

stephane CHEF 59:08

Donc est-ce que quel'un AA quelque chose à rajouter du coup à dire ou quoi et s'exprimer enfin sur sur le truc ? Mais est-ce que enfin je sais pas, Laurent, est-ce que de ce consensus pas forcément il y aura des désaccords ou quoi j'en sais rien, mais est-ce que ça déjà c'est les paramètres qu'a évoqués ?

SC

Laurent PASCAUD 59:27

Bon.



stephane CHEF 59:28

Jean-Marc, est-ce que ça, ça ça, ça donne ? Voilà une piste d'avancement du dossier de de d'accord de d'essais d'essais pour tout le monde. Alors oui.

SC

Laurent PASCAUD 59:29

Moi, aujourd'hui ?



Ben l'accord, moi on va demander, je vais demander aux membres du Codir de voter, moi je vais donner mon avis parce que je vais pas donner moi, honnêtement ça me qu'il y ait un nouveau club me dérange pas dans la mesure où, comme on disait les, les autres clubs ne sont pas, ne sont pas impactés.

Puisqu'il y a pas de de supplément de ligne le les gens qui nagent au club de sauvetage ne nageaient pas en club avant, alors peut-être qu'il y en a qui ont fait leur école de natation au copeau ou à la cape. Je sais pas peut-être hein ou au grand Périgueux, je.

rivet Yannick 1:00:15

Encore ?

RY

Laurent PASCAUD 1:00:16

Ça je sais pas, mais on va dire qu'ils aujourd'hui ils ont pris, ils ont fait le choix de d'aller vers le sauvetage et au et plus tard le BNSSA, hein, parce que j'en parlais encore hier avec Antoine où on parlait de l'aisance aquatique et où on disait C'est les futurs BNSSA en fait, hein ? On est en train de.



Donc il faut donner envie à ces jeunes-là pour qu'ils continuent et aller en en piscine pour pouvoir passer derrière le le diplôme. Parce que aujourd'hui un BSSA, il a quasiment et il est sûr d'avoir du boulot L'été, hein ? Un gamin qui passe son BSSA.

Ils travaillent, ils travaillent l'été. Donc voilà, moi j'ai, j'ai pas de je trouve que le les 2 lignes pour 20 nageurs, bon c'est très bien. Après il y a des compétitions donc ça il y a je dirais que c'est bien parce que ça va garnir aussi un peu les piscines.

Alors, d'après ce que Yannick m'avait dit, C'est pas des jeunes, hein, C'est du moins c'est pas des jeunes, c'est des c'est pas des tout jeunes, on va dire c'est plutôt la catégorie junior.

Benjamin junior et il y a pas d'avenir, on va dire.

Damien FOURNIER 1:01:26

Non, ça va entre 12 et 15 ans quoi.

DF

rivet Yannick 1:01:28

12, 17.

RY

Laurent PASCAUD 1:01:30
Ouais voilà c'est ça. Ouais à peu près.



Damien FOURNIER 1:01:30
Ouais.



rivet Yannick 1:01:32

Et et et l'idée, c'est de les préparer à bien nager, à faire des compètes FF 2S et de les préparer aux bénéfiques sols le plus jeune possible pour que on ait des bons sauveteurs sur les étangs et les plages du département. Mais bon.



Laurent PASCAUD 1:01:33
Donc, euh.



Oui, tout à fait, donc voilà. Et puis aussi qui représente la Dordogne sur du sauvetage en mer, Hein ? On ira les voir à Capbreton et au secours.

Damien FOURNIER 1:01:55
Ou à dinard ?



Laurent PASCAUD 1:01:58
Ouais, c'est plus.



Donc voilà donc moi, j'ai donc je vais demander aux membres du codir de de voter, donc je vais faire comme d'habitude. Qui s'abstient ? Alors attendez, je vais juste il faut que je regarde combien on est au codir. Alors un.

Euh 2 3, euh 3333456 ?

7, euh 8 vous les bêtes sont parties.

Donc on est 8 euh non. On est 9 pardon j'ai oublié de le compter moi.

Donc on est 9, voilà.

Euh donc, qui s'abstient ?

Qui est contre ? Ah, pardon.

Isabelle GAULIN 1:02:53
Moi ?



pi 1:02:53

Moi, je suis attends-toi avant de voter.



Isabelle GAULIN 1:02:55
Moi, Isabelle s'abstient.



Laurent PASCAUD 1:02:58
Alors, qui s'abstient ?



Isabelle GAULIN 1:02:59
Moi, Isabelle ?



Laurent PASCAUD 1:03:01
D'accord, bon OK hein.



Attends, je le note ?

Alors ?

Voilà qui est contre.

pi 1:03:20

Moi, je suis contre.



Laurent PASCAUD 1:03:22
Alors pierre ?



pi 1:03:23

Bon, Magali.



Moi, si, j'ai pas d'écrit c'est Ah bah je vote pas pardon oui c'est vrai, je suis juste non, vous m'avez déjà voté. Pourquoi ? Pardon.

Laurent PASCAUD 1:03:27
Non mais Magali, tu vois pas.



Non, non, mais alors contre Pierre après.

pi 1:03:37

Et Pierre demande pourquoi ils revotent ? Ils ont déjà voté au mois de juin.



guy 1:03:37

Moi ?



Huguette GAULIN 1:03:40
Ouais.



Laurent PASCAUD 1:03:41



Oui, mais on avait voté sur aucun, euh on avait aucune information donc euh. Donc là on a des informations donc euh on euh, chacun doit répondre. Voilà donc Pierre.

pi 1:03:44

Donc Clément bah, de toute façon, on fait comme si ça s'arrange.



Ah oui bah oui, moi je suis contre.

Laurent PASCAUD 1:03:53
Après.



guy 1:03:55
Moi ?



Laurent PASCAUD 1:03:57
Oui, mais moi je sais pas qui c'est.



guy 1:03:58
Coco.



Le Copeau Guy, oui, comme.

Laurent PASCAUD 1:04:00
Qui ?



Jean-Guy.
Après.
Donc.

C'est bon, tout le monde contre Pierre et Guy, on est d'accord ?

Huguette GAULIN 1:04:21

Oui, mon mon, mon micro était fermé, je m'abstiens. Excusez-moi, je sais pas si tu l'as noté, Euh, Laurent.



Laurent PASCAUD 1:04:21

Donc ça fait 3.

Alors, attends.



Ah Ben non, puisque non. Isabelle et Huguette, donc, contre Pierre et Guy, donc pour les autres, on est d'accord.
Donc ça veut dire que on était 9, ça fait pardon ?

Helene Francesini Vergnes 1:04:39

Oui.



huguet25@sfr.fr 1:04:42

Et pour moi.



Moi salut, je suis pour.

Huguette GAULIN 1:04:51

Qui, qui c'est quoi vient de parler ?



huguet25@sfr.fr 1:04:51

Gérard.



Gérard Gérard.

Laurent PASCAUD 1:04:54

Attendez oui mais t'es non, mais c'est donc pour c'est les autres. Donc on est 5 vous _êtes d'accord avec moi là ou pas ?



Jean-Marc Landais 1:04:54

Et verra.



Noemie SIMEON 1:05:01

Oui.



Laurent PASCAUD 1:05:04

On est d'accord ?



Noemie SIMEON 1:05:05

Oui, 2 abstentions, 2 contre 5 pour.



Laurent PASCAUD 1:05:06

Il y en a 2 qui s'abstiennent, 2 qui sont contre pardon ?



Noemie SIMEON 1:05:10

Oui, c'est ça.



Laurent PASCAUD 1:05:12

Oui, de de voilà.



Jean-Marc Landais 1:05:13

Hum.



Laurent PASCAUD 1:05:15

Bon Ben voilà donc la sentence, c'est comme dirait Brognard.



La sentence et là quoi donc donc ? Après voilà, il y a bon, il y a des peut-être des courriers ou je sais pas les du moins les échanges là qui ont été vus. Bon moi je vais faire une minute que je vous enverrai quand même parce que j'en ai loupé un grand morceau au début. Bon je pense c'était la présentation. Donc moi Yannick me l'avait présentée donc je.

rivet Yannick 1:05:30

Merci.



Laurent PASCAUD 1:05:43



De toute façon, le but c'est pas de le je remettrai, j'essaierai de remettre principalement les points. Je vais pas parler toutes les tous les points de discorde qu'il y a eu à droite et à gauche hein ? Le but c'est de faire une synthèse donc je l'enverrai à Stéphane.
Stéphane, Jean, Marc et Yannick pour relecture et amendement si, s'il y a avant de le diffuser à la Ligue puisque après la Ligue elle fera.
Je sais plus comment ils appellent ça. Sa recommandation en fait et ça sera envoyé après la fédé.
Puisque c'est la Fédé qui décide, hein au final.

Jean-Marc Landais 1:06:31
C'est ça ?



rivet Yannick 1:06:31
Voilà, non OK, je je oui oui, moi moi je vais vous remercier.



Jean-Marc Landais 1:06:34
Donc Yannick Yannick.



Laurent PASCAUD 1:06:35
C'est bon pour tout le monde.



Helene Francesini Vergnes 1:06:37
Merci.



rivet Yannick 1:06:41
De la réunion, de l'avoir provoqué et parce que je sais que ça faisait un moment que je je vous interrogeais sur la sur la question, hein. L'affiliation date du mois de d'avril.



Laurent PASCAUD 1:06:52
Oui, disons que c'était, c'était mal tombé. En fait, oui, parce que c'est vrai qu'avec la Gemaille, c'était puis moi, moi je pars en plus au Mozambique que là 10 jours donc.



rivet Yannick 1:06:56
Non mais c'est au-delà, au-delà de ça, c'est enfin les premiers papiers qui ont été envoyés à la Fédé datent du mois d'avril. Donc ça, ça fait un petit moment que j'ai interrogé tout le monde. Je sais que ça, ça bloquait à à à certains points. Je tiens à remercier, à te remercier Laurent de de de d'être là.



Laurent PASCAUD 1:07:04
Ah oui, alors ça, oui, je le suis.



rivet Yannick 1:07:16
Et de faire un petit peu le consensus avec tout le monde. Je remercie les membres du codir de nous avoir écoutés. Merci Jean-Marc d'avoir été là. Stéphane aussi qui passe du temps à gérer la fédé et et je sais que gérer.



C'est c'est, c'est jamais simple, voilà de de de notamment. L'humain reste très compliqué avec des contraintes sur les piscines que j'entends. Par contre, je pense que tout le monde peut exister et voilà. Je tiens à remercier tout le monde, mais sachez que nous, on n'est pas là pour faire de l'ombre.
Euh euh aux gens et que on moi je, je ferai mon engagement, comme j'ai dit sur ces créneaux et qu'on n'est pas là pour prendre d'autres créneaux sur les années à venir. Voilà, mais je je voulais pas m'engager sur 10 ans, mais je je peux m'engager sur certains un certain nombre d'années où je serai peut-être président, il y aura peut-être un.
Président, je vais pas m'engager sur sur sur ce que ce qui va se passer dans dans 5 ou 10 ans quoi. Voilà c'est tout. En tout cas merci à tous et et bonne soirée. Merci bye.

Laurent PASCAUD 1:08:22
Merci à vous et bonne, euh Euh Damien, tant que je te tiens. Euh. J'ai j'ai reçu un mail de Arnaud.



Helene Francesini Vergnes 1:08:24
Merci.



Damien FOURNIER 1:08:27
Oui.



Pour les compétitions.



Laurent PASCAUD 1:08:35
Mais ouais mais j'ai pas compris parce que je l'avais envoyé au mois de juillet déjà à à Jean François et à Véronique et qui m'avait même répondu Donc c'est pour ça que j'ai alors.



Damien FOURNIER 1:08:39
Ah Jean François.



Laurent PASCAUD 1:08:46
Alors, on avait répondu aux bonnes vacances, hein, mais bien reçues. Bonnes vacances donc après, mais c'est pour ça. J'étais surpris de de voir le mail de d'Arnaud.



Damien FOURNIER 1:08:57
Après, s'il y a possibilité de renvoyer le même mail à Arnaud.



Laurent PASCAUD 1:09:00
Ah bah Ouais, ouais, je vais le renvoyer. Ouais ouais, mais parce que Antoine, mais je crois qu'Antoine a dû le renvoyer mais je.



Damien FOURNIER 1:09:01
Voilà pour. En fait, c'est c'est pour vraiment confirmer les dates, parce que d'autres assos voilà, il y a pas que les les jours de la semaine il y a aussi les weekends. D'autres assos demandent des weekends et c'est pour essayer de caser tout le monde sans que les uns se marchent sur les autres et c'est pour _être sûr quoi.



Laurent PASCAUD 1:09:15
Ouais tout à fait. De toute façon, nous on est sur le 11 novembre, comme on avait vu avec bojani parce que c'est férié. La piscine est fermée et après on est au maximum l'après-midi de du dimanche pour ne pas. Je crois qu'il y en a une où.
C'est sur la journée, mais on n'a pas forcément la date d'accord mais bon voilà après.



Damien FOURNIER 1:09:37
Y a pas de problème.

DF

Laurent PASCAUD 1:09:40
Parce que c'est c'est principalement la Coupe de France. Je sais pas. On en avait parlé avec Jean-Marc, je voilà. Nous, on a laissé la parce que ça fait 2 ans qu'on l'organise, donc on considère que d'autres d'autres, on laisse un peu notre place parce que ce qui est normal. Mais après, s'il y a personne.



Damien FOURNIER 1:09:43
Bah.

DF

Jean-Marc Landais 1:09:47
Voilà.



Laurent PASCAUD 1:09:59
Non, mais qui candidate ? Euh oui, euh, on peut la refaire parce que ça intéresse tout le monde. Euh d'avoir, euh. Toute la région qui vient à Périgueux quoi ? Voilà.



Damien FOURNIER 1:10:09
Ouais donc c'est pour ça vaut mieux redonner pour avoir la confirmation et que ce soit réglé.

DF

Laurent PASCAUD 1:10:11
Donc ça j'ai pas eu le retour encore.



Ouais.
Et après toi, Nathalie, t'avais des dates de natation artistique parce que je les ai pas reçu.

stephane CHEF 1:10:26
Mais prends.

SC

Nathalie Favreau 1:10:28
La nappe avait fait une demande de pour un synchronate. Euh, attends, je te dis lequel ?

NF

Noemie SIMEON 1:10:32
Oui.

NS

Au au mois de mars, le 21 21 22 mars.



Laurent PASCAUD 1:10:36
Ouais mais là il faut que.



Je l'ai pas reçu moi.

Nathalie Favreau 1:10:41
Le 15 mars.

NF

Noemie SIMEON 1:10:42
Au 15 mars 15 mars. Pardon, excuse-moi ouais, excuse-moi.

NS

Laurent PASCAUD 1:10:46
15 mars, ouais mais si tu veux, il faut me l'envoyer parce que sinon euh, il sera pas mis dedans hein ?



Noemie SIMEON 1:10:47
Hum.

NS

Nathalie Favreau 1:10:52
Et Ben, c'est les Reina qui géraient donc sur les synchronales. Je laisse les clubs.

NF

Laurent PASCAUD 1:10:53
15 mars.



Non non, non non non non, non. Alors Nathalie, Nathalie, t'es parfaitement au courant les piscines en dordogne ? C'est le comité qui les gère avec les collectivités.

Nathalie Favreau 1:11:06
Oui, non, mais.

NF

Laurent PASCAUD 1:11:06
On va pas changer la règle pour la. Pour la natation artistique, que ça soit le water Polo quand ça a été oui, oui oui je t'écoute.



Nathalie Favreau 1:11:10
Laurent, Laurent, Laurent, Laurent, laisse-moi parler. On a fait une réunion de calendrier. L'anap s'est proposée et m'a dit que c'est eux qui verraient alors soit avec le comité ou qui se proposaient sur l'organisation de cette compétition-là.
Donc, après la nap s'est proposée, c'est à nap de voir avec toi directement.

NF

Laurent PASCAUD 1:11:32
Ouais ouais.



Nathalie Favreau 1:11:33
Voilà.

NF

Donc ça aurait été la carte, on n'aurait pas on on aurait-on aurait fait la même la même demande, on serait passé à retour.

Laurent PASCAUD 1:11:36
C'est la règle. _elle est _elle est très claire depuis le début.



Nathalie Favreau 1:11:48

D'ailleurs, je pense que les clubs du département savent comment ça se passe.



Laurent PASCAUD 1:11:50

Que l'année dernière, je crois qu'il y en avait une qui avait été refusée pour la natation artistique.



Nathalie Favreau 1:11:54

Hein ?



Noemie SIMEON 1:11:58

Charles.



Nathalie Favreau 1:11:59

Et en France ?



Laurent PASCAUD 1:11:59

Le 15 mars. Il faut que je non, je dis l'année dernière, il y avait une compétition qui avait été refusée pour la natation artistique.



Nathalie Favreau 1:12:07

Oui, mais on n'est pas sur l'année dernière, on est sur cette saison.



Laurent PASCAUD 1:12:11

Tout à fait.



Nathalie Favreau 1:12:13

Donc donc voilà. Après l'anap s'est proposée sur l'organisation. Après c'est à eux de voir. Bah je sais pas Noémie la la demande.



Noemie SIMEON 1:12:23

Oui, oui, non, mais oui, c'est juste question de timing. C'est comme tout le monde, on est dans nos inscriptions. La réunion a eu lieu il y a une semaine et et ça ne va vraiment pas tarder. Non ? Non, mais je le prends pas comme un reproche, c'est juste une question de timing, de délai. On est un peu la tête sous l'eau là mais demain on a notre réunion et ça part demain au mail sans faute.



Nathalie Favreau 1:12:30

Non mais je ne je fais pas de reproche à personne.

Non mais oui, mais.



Noemie SIMEON 1:12:43

C'est nos nos réunions. C'est le jeudi matin, donc voilà donc demain Laurent te recontacte demain sans faute.



Nathalie Favreau 1:12:46

Non, non, mais y a pas de.



Laurent PASCAUD 1:12:47

Moi je vais la rajouter parce que moi ça va partir le mail il va partir ce soir, moi j'attends pas demain parce que j'aurai pas le temps mais euh ce soir il part.



Noemie SIMEON 1:12:52

Ouais Ben je te mets un mail ce soir Laurent, alors avec la date, pas de souci et je te mets les notes que j'ai prises voilà et Ben parfait, parfait. Voilà c'est le problème du bénévolat, il faut faire ça en plus de son job, oui.



Laurent PASCAUD 1:12:57

Non, non, mais j'ai noté le 15 hein, donc moi ça me voilà. J'ai noté donc je vais rajouter le 15 au.

Au au programme de.



huguet25@sfr.fr 1:13:08

Bon, je vous souhaite une bonne soirée à tous et à plus.



Noemie SIMEON 1:13:12

Merci au revoir, au revoir, oui, merci, au revoir.



Laurent PASCAUD 1:13:12

Merci Gérard et une bonne soirée à tout le monde. Merci, Bonsoir tout le monde.



huguet25@sfr.fr 1:13:14

Au revoir.



Laurent PASCAUD 1:13:16

Au revoir, merci, allez au revoir.



pi 1:13:19

Au revoir à tous, au revoir à tous.



stephane CHEF 1:13:20

Au revoir.



Noemie SIMEON 1:13:23

Laurent.



stephane CHEF 1:13:29

Hop, je vous laisse.



Nathalie Favreau 1:13:37

Bon Ben je crois que Laurent est parti Noémie.

NF

Noemie SIMEON 1:13:39

Ouais, je crois bon, voilà du coup, mais je m'en occupe. C'est juste qu'on a. On n'a pas eu le temps, mais on va faire ça sans problème.

NS

Nathalie Favreau 1:13:44

Non mais euh, je sais, euh Noémie, euh.

NF

Noemie SIMEON 1:13:47

Oh, y a pas de problème. T'inquiète euh, on était sous l'eau, hein ? Complet. Mais comme tout le monde, je pense. Là, c'est les inscriptions, voilà.

NS

Nathalie Favreau 1:13:51

Oui, mais comme tout le monde en début de saison. Euh tout le monde est sous l'eau avec les inscriptions. Euh. Tout ça y a pas de.

NF

Noemie SIMEON 1:13:54

Ouais.

NS

Voilà, mais c'était au programme de demain matin, donc ça va _être fait. Euh sans faute, puis là-bas, s'il l'a noté, on en relance demain. Voilà, on enclenche ça. Voilà.

Nathalie Favreau 1:14:04

Et du coup, surtout l'après-midi. Euh le gymnase le matin et euh la piscine ? Euh. Dès que c'est possible. Euh.

NF

Noemie SIMEON 1:14:12

Attends, je marque, je suis menée ce matin ? Oui oui. Et piscine dès que possible.

NS

Nathalie Favreau 1:14:17

Dès que possible pour pas qu'il y ait trop de d'attente. Entre ouais, voilà. Fermeture du public et demander de gymnase jusqu'à la fermeture du public pour pas qu'on se retrouve 1 h, tu vois si il fait pas beau, si il pleut sans abri avec les nageuses.

NF

Noemie SIMEON 1:14:20

Et dès la fermeture du public quoi ?

NS

Ok.

Ok.

Bien sûr.

Nathalie Favreau 1:14:36

Tout ça qu'on puisse avoir un toit sur la tête en attendant d'avoir la piscine.

NF

Noemie SIMEON 1:14:37

Ok.

NS

Ok, ça marche, de toute façon, je pense que là-dessus, euh. Charlène et Hélène, elles vont te rappeler pour. Euh caler avec toi tout ça hein ? Donc euh voilà.

Nathalie Favreau 1:14:49

Ben, de toute façon, c'est 9 h parce que comme il y en a qui viennent de loin, c'est 9 h.

NF

9 h, 9 h 18 h, vous demandez la piscine jusqu'à 18 h ? De toute façon, je crois que un B 2B, 18 h. Il ne donne pas plus que 18 h donc voilà.

Noemie SIMEON 1:15:03

Oui.

NS

C'est le Max ? Non, c'est standard. De toute façon, c'est standard. 18 h, c'est 18 h sans les douches.

Nathalie Favreau 1:15:12

Et après je sais plus, c'est 13 h 13h30, Euh. Je crois que le public, Euh ça, euh.

NF

Noemie SIMEON 1:15:17

Euh attends, je regarde Bertrand de borne ?

NS

Nathalie Favreau 1:15:24

Il me semble, c'est 13h30 qu'on a.

NF

Noemie SIMEON 1:15:25

Ça a pas changé donc euh ouais ?

NS

Nathalie Favreau 1:15:28

Je crois que c'est 13h30, Euh.

NF

Noemie SIMEON 1:15:35

Demain, on met un petit mail et perdu en copie. Euh de tout ça.

NS

Zut, voilà.

Nathalie Favreau 1:15:51

D'accord ?

NF

Noemie SIMEON 1:15:51

Ici, Bertrand de borne, Toc, Toc, Toc, les horaires, les horaires, les horaires en période scolaire, le dimanche, 08h30, 14 h.

NS

Nathalie Favreau 1:16:02

Ah ouais, c'est ça, c'est que c'est 14 h, c'est que ça fait tard.

NF

Noemie SIMEON 1:16:04

NS

Donc euh mais après il y a peut-être des choses qu'on peut demander parce que voilà, ça peut se demander en tout cas si c'est pour de la compétition pour de la jeunesse, je pense que il y a des choses qu'on peut demander quoi ?

Nathalie Favreau 1:16:16

Bah si on peut avoir 13 h, c'est l'idéal si on peut grappiller, euh. 13 h, euh, c'est l'idéal.

NF

Noemie SIMEON 1:16:18

Ouais.

NS

Ouais OK, ça marche.

Bon bah je parle de tout ça, Hélène et et Charlene.

Nathalie Favreau 1:16:26

Comme ça, ça fait. Euh voilà. Sinon, parce que sinon après ça fait une trop grande amplitude horaire quoi, c'est pas.

NF

Noemie SIMEON 1:16:33

Oui, oui, oui, oui bien sûr. Ouais, Ouais OK. Et Ben ça marche. Ben écoute, je vais te souhaiter une bonne soirée. On met tout ça au mail demain et et à bientôt au revoir.

NS

Nathalie Favreau 1:16:39

OK bon Ben super merci OK.

NF

À bientôt bonne soirée.

Laurent PASCAUD arrêt de la transcription



AFFILIATION D'UN NOUVEAU CLUB

TYPE DE CLUB

- ANNUEL ANIMATION
 PARTENAIRE

NOS ACTIVITÉS

- NATATION
 EAU LIBRE
 PLONGEON
 WATER-POLO
 NATATION ARTISTIQUE
 NAGEZ FORME SANTÉ*
 NAGER FORME BIEN-ÊTRE
 ÉVEIL (0-5 ANS)
 MAITRE

* = ACTIVITÉS PRATIQUÉES DANS VOTRE CLUB, SOUS RÉSERVE DE DISPOSER DE L'AGRÈMENT DONNÉ PAR VOTRE LIGUE RÉGIONALE

IL FAUT IMPÉRATIVEMENT
COCHER TOUTES LES ACTIVITÉS
PRATIQUÉES DANS VOTRE CLUB

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU CLUB



SIGNATURE DE LA LIGUE RÉGIONALE

JE DOIS FOURNIR

- PV de la création du club auprès de la préfecture
 Statuts du club
 PV de ma dernière assemblée générale ou courrier du comité directeur actant le fait de s'affilier à la FFN
 Contrat d'engagement Républicain

* Ces documents sont à envoyer à votre ligue régionale avec ce document. Vous trouverez l'adresse de votre comité sur notre site internet.

SIÈGE SOCIAL

NOM DU CLUB : Périgord Sauvetage Secourisme
 ADRESSE : MAIRIE DE TRÉLISSAC PLACE MAGNE
 CODE POSTAL : 24750 VILLE : TRÉLISSAC
 SITE WEB URL HTTP:// https://www.perigord-sauvetage-secourisme24.com/
 DÉNOMINATION EXACTE DU CLUB DÉPOSÉE EN PREFECTURE

CORRESPONDANT PRINCIPAL (OBLIGATOIRE)

Correspondant auquel sera adressée toute correspondance FFN (publications, classement des clubs, documentation, etc ...)

NOM : BASSANG PRÉNOM : BERTRAND
 ADRESSE : 85 CHEMIN BELLE VUE, LE LADOUX
 CODE POSTAL : 24310 VILLE : BRANTÔME EN PÉRIGORD
 E-MAIL : pss24.natation@gmail.com
 TÉL : 06 22 88 91 03 TÉL (2) :

BUREAU

Ecrire en majuscules



PRÉSIDENT

NOM : RIVET PRÉNOM : YANNICK
 ADRESSE : 16 IMPASSE DE TÊTE SÈCHE
 CODE POSTAL : 24420 VILLE : SARLIAC SUR L'ISLE
 E-MAIL : pss24.natation@gmail.com
 TÉL : 06 60 58 74 32 TÉL (2) :

Mail Personnel obligatoire



TRESORIER

NOM : LAMBERT PRÉNOM : EMMANUELLE
 ADRESSE : 20 AVENUE DE LA RÉSISTANCE
 CODE POSTAL : 24420 VILLE : SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
 E-MAIL : pss24.natation@gmail.com
 TÉL : 06 59 05 16 85 TÉL (2) :



SECRETAIRE

NOM : FOURNIER PRÉNOM : DAMIEN
 ADRESSE : 43 ROUTE DU VIEUX PUIITS
 CODE POSTAL : 24750 VILLE : CHAMPCEVINEL
 E-MAIL : pss24.natation@gmail.com
 TÉL : 06 16 89 23 37 TÉL (2) :

STATUTS

TITRE 1

CONSTITUTION – AFFILIATION - DURÉE - SIÈGE SOCIAL – OBJET

Article 1 - Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et les textes réglementaires d'application, ayant pour titre :

« **Périgord Sauvetage Secourisme** ».

Article 2 - Affiliation

Elle est affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.), organisme de sécurité civile, fondée en 1899 par Raymond PITET et reconnue d'utilité publique par décret en date du 25 février 1927.

Article 3 - Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 - Siège social

Le siège social de l'association est situé à

**Mairie de Trélissac
Place Napoléon MAGNE
24750 Trélissac.**

Article 5 - Objet

L'association a pour objet de diffuser entre tous ses membres les techniques et les connaissances dans le domaine du Sauvetage, du Secourisme et des missions de sécurité civile.

Ses moyens d'actions sont la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association : « développer dans la population le sentiment du devoir, l'éducation morale, l'enseignement rationnel des premiers soins à donner, et par la pratique du Sauvetage et du Secourisme, les moyens appropriés de porter secours à ses semblables ».

L'association garantit et fait respecter en son sein, à l'égard de ses membres, l'absence de toute discrimination à raison notamment, des opinions politiques, philosophiques ou religieuses, du sexe, de la nationalité ou de l'origine ethnique, du handicap ou de l'état de santé des intéressés.

CONTRAT D'ENGAGEMENT **RÉPUBLICAIN**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ...PERIGUEUX le ...9.AVRIL.2025

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE
du président de l'association :

RIVET YANNICK

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'YANNICK RIVET', is written over a faint horizontal line.

TITRE 2

COMPOSITION – COTISATIONS - PERTE DE QUALITÉ DE MEMBRE

Article 6 - Composition

L'association se compose de membres actifs qui paient chaque année une cotisation à l'association et s'acquittent de la licence FFSS annuelle obligatoire.

Article 7 - Cotisations

Le montant de la cotisation due par chaque catégorie de membres (sauf pour les membres d'honneur) est fixé annuellement par l'assemblée générale.

Article 8 - Perte de qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- Par décès.
- Par démission adressée par écrit au président de l'association.
- Par exclusion prononcée par le comité directeur pour infraction aux présents statuts ou motif grave portant préjudice moral ou matériel à l'association.
- Par radiation prononcée par le comité directeur pour non-paiement de la cotisation.

Avant toute éventuelle décision d'exclusion ou de radiation, le membre mis en cause est convoqué par lettre ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception, énonçant les griefs retenus contre lui devant le comité directeur. Le membre incriminé, peut, avant la séance, consulter son dossier et, pendant la séance, réfuter les griefs retenus contre lui. Il peut se faire assister de toute personne de son choix.

TITRE 3

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 9 – Constitution et tenue des assemblées générales

L'assemblée générale se compose de tous les membres de l'association, âgés de plus de 16 ans au jour de l'assemblée, à jour de leur cotisation et titulaires de leur licence FFSS. Les adhérents de moins de 16 ans peuvent être représentés par l'un des parents.

Les agents rétribués non-membres de l'association, peuvent être appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux travaux de l'assemblée générale, du comité directeur ou du bureau.

Les assemblées se réunissent sur convocation du président ou sur la demande au moins du quart des membres actifs. Dans ce dernier cas, les convocations de l'assemblée doivent être adressées dans les dix jours du dépôt de la demande pour être tenue dans les quinze jours suivant l'envoi desdites convocations.

Les convocations doivent mentionner obligatoirement l'ordre du jour prévu et fixé par les soins du comité directeur ou du bureau. Elles sont adressées aux sociétaires quinze jours au moins à l'avance. Elles sont adressées aux membres, par lettres individuelles, au moins 15 jours à l'avance et/ou par voie de presse et d'affichage dans les meilleurs délais (*les modalités de convocation par voie de presse et d'affichage peuvent être précisées par le règlement intérieur*).

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote. En l'absence de quorum, une nouvelle assemblée générale est convoquée au plus tard 4 semaines après la première assemblée générale. Elle peut alors délibérer sans exigence de quorum. Le vote par procuration est autorisé, mais limité à deux pouvoirs par membre présent. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Seuls auront le droit de vote les membres actifs présents à jour de leur cotisation et de leur licence FFSS.

Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifiée conforme par le président du bureau de vote et par ses assesseurs.

Seules seront valables les résolutions prises par l'assemblée générale sur les points inscrits à son ordre du jour.

La présidence de l'assemblée générale appartient au président ou, en son absence, au vice-président ou à l'un des vice-présidents ; l'un ou l'autre peut déléguer ses fonctions à un autre membre du comité directeur.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par le président et le secrétaire.

Article 10 – Nature et pouvoir des assemblées générales

Les assemblées générales régulièrement constituées représentent l'universalité des membres de l'association.

Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par les présents statuts et règlement intérieur, les assemblées obligent par leurs décisions tous les membres, y compris les absents, à s'y conformer.

Article 11 - L'assemblée générale ordinaire

Au moins une fois par an, l'assemblée générale ordinaire est convoquée et tenue conformément aux conditions et modalités prévues à l'article 9 des présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire entend notamment les rapports moral, d'activité et financier. Pour ce dernier, les deux vérificateurs aux comptes donnent lecture de leur rapport de vérification. Après en avoir débattu, l'assemblée générale ordinaire vote les différents rapports. Elle vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant et délibère sur tous les autres points de l'ordre du jour.

Seules seront valables les résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire sur les points inscrits à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Elles sont votées à main levée. Toutefois, si un quart au moins des membres présents l'exigent, les votes seront faits à bulletin secret. Le vote secret est obligatoire pour l'élection des membres du comité directeur (*scrutin uninominal*).

L'assemblée générale ordinaire pourvoit à l'élection des membres du comité directeur ou à leur renouvellement et fixe le montant de la cotisation annuelle.

Les délibérations sont actées par des procès-verbaux établis sur le registre des délibérations et signés par le président et le secrétaire.

Article 12 - L'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée et tenue conformément aux conditions et modalités prévues à l'article 9 des présents statuts.

L'assemblée générale extraordinaire statue sur les questions qui relèvent de sa seule compétence : modifications à apporter aux présents statuts ou dissolution de l'association.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle assemblée générale extraordinaire est convoquée au plus tard 4 semaines après la première assemblée générale extraordinaire. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Les délibérations sont obligatoirement prises à la majorité des 2/3 des membres présents.

Les votes ont lieu à bulletin secret.

Article 13 – Le comité directeur

L'association est administrée par un comité directeur comprenant 5 membres au minimum et 20 membres au maximum, élus pour 4 ans au scrutin secret par l'assemblée générale. Les postulants doivent faire acte de candidature par lettre adressée au président au moins un mois avant la tenue de l'assemblée générale.

Est éligible au comité directeur toute personne majeure au jour de l'élection. Elle doit être membre de l'association depuis plus de 6 mois et à jour de sa cotisation et de sa licence FFSS.

Ne peuvent être élus au comité directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur une liste électorale.
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales.
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcé une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif et celles exclues de la fédération par décision de la commission disciplinaire.

Le comité directeur est renouvelé tous les ans par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par un tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

L'association veillera dans la mesure du possible à l'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes.

L'élection se fait à la majorité relative des membres présents, au scrutin secret.

En cas de vacance (décès, démission, exclusion...), le comité directeur peut pourvoir provisoirement au remplacement des membres concernés. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date normale d'expiration du mandat des membres remplacés.

Le comité directeur se réunit chaque fois qu'il est convoqué par écrit par le président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige et au moins trois fois par an.

La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le comité directeur puisse délibérer valablement. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Seules les questions figurant à l'ordre du jour font l'objet d'un vote.

Les délibérations sont actées par des procès-verbaux établis sur le registre des délibérations et signés par le président et le secrétaire.

Tout membre du comité directeur qui aura manqué sans excuse trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé conformément aux dispositions de l'article 12, alinéa 7, des présents statuts. Tout membre du comité directeur qui a fait l'objet d'une mesure d'exclusion de l'association sera remplacé dans les mêmes conditions.

Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et une entreprise dirigée par un administrateur de l'association, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au comité directeur et présenté pour information à la plus proche assemblée générale.

Le comité directeur est chargé, par délégation de l'assemblée générale, de la mise en œuvre des orientations prises par cette dernière.

Le comité directeur prépare les bilans, les ordres du jour, les propositions de modification des statuts ou de règlement intérieur qui seront présentés à l'assemblée générale.

Le comité directeur décide d'ester en justice, précise les pouvoirs du président qui le représentera dans cette mission et choisit les éventuels conseils juridiques qui assisteront l'association.

Le comité directeur surveille la gestion des membres du bureau et a toujours le droit de leur demander des justifications de leurs actes. Il peut en cas de faute grave, suspendre les membres du bureau, à la majorité.

Le comité directeur nomme le personnel de l'association et fixe sa rémunération.

Article 14 – Le bureau

Le comité directeur élit pour 4 ans, au scrutin secret, un bureau comprenant au moins :

- Un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents.
- Un secrétaire et éventuellement un secrétaire adjoint.
- Un trésorier et éventuellement un trésorier adjoint.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le président dirige les travaux du comité directeur, de l'assemblée générale et assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses.

Le secrétaire est chargé notamment de toute la correspondance (envoi des diverses convocations), de la rédaction des procès-verbaux des différentes séances des comités directeurs, des assemblées générales et de la tenue du registre officiel de l'association.

Le trésorier tient les comptes de l'association, effectue les paiements et perçoit les recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité régulière des toutes les opérations de recettes et de dépenses et rend compte à l'assemblée générale qui statue sur la gestion.

TITRE 4

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION ET COMPTABILITÉ

Article 15 - Ressources de l'association

Les ressources de l'association proviennent :

- Des cotisations versées par les adhérents.
- Des dons.
- Des subventions éventuelles de l'Etat, des régions, des départements, des communes, des établissements de coopérations intercommunales ou des établissements publics.
- Des produits des fêtes et manifestations, des intérêts et redevances des biens et valeurs que l'association possède, ainsi que des rétributions pour services rendus.
- De toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur.

Article 16 – Contrôle de la comptabilité

Le rapport annuel et les comptes de résultats et prévisionnels sont remis chaque année à tous les membres de l'association.

Les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par deux membres de l'association (vérificateurs aux comptes), élus par l'assemblée générale ordinaire pour un an. Ils sont rééligibles.

TITRE 5

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION - DÉVOLUTION DES BIENS

Article 17 - Dissolution de l'association

La dissolution est prononcée à la demande du comité directeur, par une assemblée générale extraordinaire, convoquée à cet effet.

Les conditions de convocation et les modalités de tenue de l'assemblée générale extraordinaire sont prévues à l'article 8 des présents statuts.

Pour la validité des décisions, l'assemblée doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, une nouvelle assemblée est convoquée quinze jours plus tard. Dans ce cas, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Pour être valable, la décision de dissolution doit être prononcée par au moins les 2/3 des membres présents. Le vote se fait toujours à bulletin secret.

Article 18 - Dévolution des biens

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.

En aucun cas, les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires. Elles sont nommément désignées par l'assemblée générale extraordinaire.

TITRE 6

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 19 – Formalités administratives

Le président doit accomplir toutes les formalités administratives tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

Article 20 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être élaboré par le Comité directeur qui le fera approuver par l'assemblée générale ordinaire. Il est destiné à préciser les présents statuts et notamment le fonctionnement interne de l'association.

Fait à Périgueux, le 21 octobre 2024

Le Président
(Nom, prénom et signature)

Yannick Rivet



Le trésorier
(Nom, prénom et signature)

EMMANUELLE LAMBERT



Le Secrétaire
(Nom, prénom et signature)

Damien Fournier





Annexe 2 : correspondances

Affiliation FFN Périgord Sauvetage secourisme



Loane rivet <rivetloane24@gmail.com>

À Stéphane Chef; Laurent PASCAUD

Cc Jean-Marc Landais; Eric Trouvat; Guillaume Merle; Grégory BECKMANN

Résumer

Répondre Répondre à tous Transférer

jeu. 04/09/2025 17:10

Bonjour Monsieur Pascaud

Le bureau de Périgord sauvetage secourisme se tient près à vous rencontrer lors du prochain Codir afin de finaliser notre affiliation à la FFN.

Nous tenons à rappeler ici, qu'il ne s'agit pas pour notre association de devenir un club de natation.

L'objectif pour nous est de faire nager nos jeunes de notre école de sauvetage, une vingtaine d'enfants, sur des compétitions officielles en Dordogne, avant de les emmener en compétition de sauvetage sur Bordeaux.

Notre école de sauvetage est déjà constituée.

Nous avons déjà des créneaux, le samedi de 11h à 12h45, et il n'est pas question de demander de nouveaux créneaux.

Nous nous engageons également à payer la participation des clubs au comité de Dordogne, ainsi qu'à respecter son règlement sportif et financier.

Nous restons à votre disposition

Sportivement

Yannick Rivet, président

Bertrand Bassang et Rivet Loane, secrétaires

RE: Affiliation FFN Périgord Sauvetage secourisme



Stéphane Chef

À Loane rivet; pss24natation@gmail.com; PSS24 Périgord Sauvetage Secourisme; Laurent PASCAUD

Cc Jean-Marc Landais; Eric Trouvat; Guillaume Merle; Grégory BECKMANN

Résumer

Répondre Répondre à tous Transférer

jeu. 04/09/2025 08:00

Bonjour Madame Rivet,

Pour répondre à votre demande,

En ce qui concerne la ligue il n'y a aucune objection à votre affiliation à la FFN.

La ligue Nouvelle Aquitaine de Natation souhaite instaurer un climat de collaboration de travail et d'entente entre tous les comités départementaux et les clubs présents sur son territoire.

De ce fait la ligue propose de convenir d'un rendez-vous entre Mr Pascaud (en copie de ce mail) et votre bureau dans les prochains jours afin de finaliser votre dossier d'affiliation.

Lors de cette entrevue vous pourrez ainsi vous informer du fonctionnement de votre comité départemental et de ses règlements sportif et financier en vigueur pour la saison à venir.

Très cordialement

LIVRE II - AFFILIATIONS, LICENCES ET TRANSFERTS

TITRE I : LA COMPOSITION DE LA FÉDÉRATION

La FFN se compose d'associations sportives légalement constituées qui lui sont affiliées et de membres bienfaiteurs, d'honneur et honoraires.

ARTICLE 28 : ADMISSION DES MEMBRES

Les conditions d'admission des membres sont les suivantes :

- Conformément à l'article 3.1 des Statuts, le montant et les modalités de versement des cotisations payées par les différentes associations sportives affiliées sont fixées par l'Assemblée Générale.
- Le Comité Directeur de la FFN décerne les titres de :
 - o Membre bienfaiteur, aux personnes physiques ou morales versant des dons manuels à la fédération ;
 - o Membre d'honneur, aux personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services signalés à la FFN ;
 - o Membre honoraire, au titre des dernières fonctions que les membres du Bureau, y ayant siégé pendant huit années au moins, ont exercées pendant cette période.

Les membres bienfaiteurs, d'honneur et honoraires ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle sur décision du Comité Directeur.

ARTICLE 29 : AFFILIATION DES ASSOCIATIONS

Pour participer aux activités sportives et institutionnelles organisées par la FFN, les associations sportives doivent être titulaires d'une affiliation fédérale valablement enregistrée à la date de cette participation. Toute association sportive qui désire s'affilier doit, conformément à l'article 3 des Statuts, être constituée légalement.

L'affiliation est annuelle et ouvre droit durant l'ensemble de la saison sportive à la participation aux activités sportives et institutionnelles organisées par la FFN. Une association sportive est affiliée à la FFN au titre d'une des affiliations suivantes :

- o L'affiliation « Générale » est proposée aux associations sportives ayant pour objet principal le développement, la promotion et la pratique des activités visées par l'article 1^{er} des Statuts, quelle que soit leur mode d'organisation interne.
- o L'affiliation « Fédération partenaire » est proposée aux associations sportives déjà affiliées à d'autres fédérations membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques et /ou à d'autres fédérations affinitaires avec lesquelles la FFN a conclu une convention la prévoyant.
- o L'affiliation « Club fédéral » désigne le lien direct existant entre la FFN et le Club fédéral géré directement par celle-ci, étant entendu que ce club est indépendant de toute structure déconcentrée de la FFN.

Les associations sportives affiliées à la FFN versent, quel que soit le nombre de leurs adhérents, une cotisation fixée aux Règlements Financiers.

ARTICLE 30 : PROCÉDURE D’AFFILIATION

30.1 – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour obtenir leur première affiliation, les associations doivent adresser par courriel à la FFN un formulaire de demande d’affiliation, disponible sur le site internet fédéral. Cette demande doit être signée du Président, et contresignée par un autre membre du Bureau de l’association.

Afin d’éviter tout conflit d’intérêts, ces personnes ne peuvent cumuler une de ces fonctions dans un autre club affilié à la FFN. Cette disposition perdure lors de la réaffiliation.

Cette demande doit obligatoirement comporter les pièces et renseignements listés dans la fiche afférente, et notamment :

- a) les coordonnées du club et ceux du lieu principal de pratique ;
- b) la copie du récépissé de déclaration en préfecture de l’association comportant le Numéro RNA (Registre National des Associations) de l’association ;
- b) la raison sociale ;
- c) l’adresse du siège social ;
- d) le type d’affiliation ;
- e) la ou les activité(s) pratiquée(s) ;
- f) le correspondant principal (Nom, Prénom, Adresse officielle du club, Numéro de téléphone officiel du club) auquel sera adressée toute correspondance fédérale officielle (publications, classement des clubs, documentation, etc.) et notamment pour toute transmission des documents et actes de procédure mentionnés au règlement disciplinaire ;
- g) Nom, Prénom, Adresse personnelle, Adresse électronique, Numéro de téléphone du Président et du membre du Bureau ayant contresigné la demande d’affiliation ;
- h) les Statuts en vigueur auxquels est annexé le contrat d’engagement républicain mentionné à l’article L.121-4 du code du sport.

Le bordereau de demande de nouvelles et primo-licences au sens de l’article 14.1.3 des présents règlements.

Ces pièces et renseignements sont envoyés à la Ligue régionale dans le ressort de laquelle l’association demandeuse a son siège social qui vérifie la complétude de la demande. Si tel n’est pas le cas, la Ligue régionale suspend la demande d’affiliation et en informe l’association et la FFN.

L’affiliation d’un club est possible toute l’année.

30.2 – AVIS D’OPPORTUNITÉ DE LA LIGUE

La ligue est chargée de rendre un avis d’opportunité sur l’affiliation demandée, au regard de :

- l’intérêt général qui s’attache à la promotion et au développement des disciplines fédérales ;
- la compatibilité de l’objet, de l’organisation ou du fonctionnement du groupement concerné au regard de la réglementation fédérale.

À cet égard, la ligue pourra notamment prendre en compte, sans que ces critères ne soient exhaustifs ni définitifs :

- la conformité des activités de l’association à la vocation éducative de la fédération ;

- l'existence d'un ou plusieurs autres clubs affiliés sur la même commune et/ou les éventuels litiges entre ces clubs ;
- le positionnement des collectivités territoriales vis-à-vis du club demandeur ;
- l'accès dont dispose l'association sportive à un équipement aquatique pour organiser la pratique d'activités aquatiques (les créneaux prévisionnels des activités proposées ou les lignes d'eau dont bénéficie l'association) ;
- le renforcement de la pluridisciplinarité au sein des clubs et sur un même territoire.

Dans le cadre de cet avis, la ligue peut s'appuyer sur le Comité départemental dont dépend l'association sportive, en fonction de l'adresse de son siège social.

La ligue pourra également solliciter auprès du club certaines pièces complémentaires.

Toute demande d'affiliation complète doit être présentée à la Fédération par la ligue.

30.3 – DÉCISION D'AFFILIATION

L'administration fédérale instruit le dossier de demande d'affiliation.

Notification est faite de la décision fédérale d'affiliation ou de refus d'affiliation au club concerné ainsi qu'à sa ligue d'appartenance, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande par la fédération :

Si le dossier est complet, conforme aux dispositions réglementaires fédérales, qu'il a reçu un avis favorable de la ligue et qu'il ne soulève aucune difficulté juridique, le Bureau délègue à l'administration fédérale la compétence de prononcer l'affiliation du club ;

Si le dossier est incomplet, non conforme aux dispositions réglementaires fédérales ou qu'il a reçu un avis défavorable motivé de la ligue, le dossier sera examiné directement par le Bureau qui notifiera :

- les conditions sous lesquelles l'association pourrait se voir accorder l'affiliation ;
- ou la décision motivée de refus d'affiliation.

Une fois la demande validée par la Ligue régionale puis la FFN, cette dernière enregistre les données relatives à ce nouveau club sur la base de données fédérales.

30.4 – CRÉATION D'UN ACCÈS EXTRANAT

Une fois l'affiliation validée, la FFN enregistre les données relatives à ce nouveau club sur la base de données fédérales.

La FFN transmet un mot de passe et un nom d'utilisateur donnant accès à un tableau de bord spécifique au nouveau club.

La FFN informe dans le même temps la Ligue Régionale dans le ressort de laquelle la nouvelle association affiliée a son siège social. La nouvelle association affiliée enregistre au moins trois licences sur son compte spécifique afin de l'activer définitivement selon la procédure habituelle de délivrance des licences.

30.5 – RENOUELEMENT D'AFFILIATION

L'affiliation est renouvelable d'une année sur l'autre à compter du 1er septembre ; elle vaut jusqu'au 31 août de l'année suivante.

La réaffiliation ne se présume pas, elle ne se renouvelle pas par tacite reconduction. Les associations doivent expressément se réaffilier, afin notamment d'obtenir pour leurs adhérents, par le biais de leur licence, le droit d'accès à la compétition et aux activités de la FFN.

Pour obtenir leur réaffiliation, les associations valident leur volonté de renouvellement d'affiliation sur la base de données fédérale par le biais de leur compte spécifique. Elles enregistrent

obligatoirement l'adresse informatique de leur correspondant et de l'ensemble de leurs adhérents.

Pour ce faire, chaque club conserve le mot de passe et le nom d'utilisateur délivrés par la FFN lors de la première affiliation.

Le club conserve durant toute la saison sportive l'opportunité d'actualiser les données composant sa fiche d'affiliation.

Cette saisie étant effectuée sur la base de données fédérales, le club verse par carte bancaire à la FFN le paiement correspondant au droit d'affiliation dont le montant est voté annuellement par l'Assemblée Générale.

Les adhérents des associations qui ne se réaffilient pas sont autorisés à signer une demande de licence pour un club de leur choix sans formalité de transfert et sont ainsi qualifiés sans délai.

Toute association, tout membre démissionnaire ou exclu a pour obligation de verser le montant entier de sa cotisation pour la saison courante : il ne peut ainsi pas demander le remboursement de sa cotisation.

A cet égard, la FFN pourra bloquer la réaffiliation de toute association débitrice à son égard ou à l'égard d'un Comité Départemental ou Interdépartemental, d'une Ligue Régionale, quel que soit le montant du paiement inexécuté.

Le club peut contester cette suspension de renouvellement d'affiliation devant le comité directeur de la fédération qui statue en dernier ressort ; les représentants légaux du club sont alors invités à faire valoir leurs observations.

À quelque moment que ce soit, une demande de réintégration ne pourra être examinée qu'après paiement des sommes dues au moment de la démission ou de la radiation.

Le club peut contester ce blocage de renouvellement d'affiliation devant le comité directeur de la fédération qui statue en dernier ressort ; les représentants légaux du club sont alors invités à faire valoir leurs observations.

Chaque association a la propriété de son titre, de la disposition exacte de son insigne ; elle doit faire connaître celui-ci à la FFN et donner avis de tout changement qu'elle désirerait y apporter.

TITRE II: LA VIE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

ARTICLE 31 : MODIFICATION DES INFORMATIONS D'AFFILIATION

Tout club qui désire changer de nom ou dont le changement d'adresse de siège social implique un changement de Comité départemental ou de Ligue d'appartenance, en demande l'autorisation à la Fédération et en informe les comités départementaux et ligues concernées.

Une telle demande doit intervenir avant le 1er juin pour prendre effet au début de la saison suivante.

Le club doit fournir un récépissé de déclaration de modification du nom de l'association ou de son siège social délivré par la préfecture.

ARTICLE 32 : FUSIONS

Une demande de fusion de clubs unisport affiliés ou multisports comprenant une section afférente aux disciplines fédérales doit être adressée à la FFN et accompagnée de l'avis de la Ligue Régionale préalablement consultée.

Les clubs fusionnants doivent ensuite informer la FFN en lui faisant parvenir les procès-verbaux des Assemblées Générales décidant la fusion et en mentionnant la dissolution de l'ancien club et

TITRE IV: LES TRANSFERTS

ARTICLE 39 : PÉRIODE DES TRANSFERTS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

La période des transferts s'étend :

- par principe du 2 septembre au 31 juillet de l'année suivante ;
- par dérogation, pour la discipline du Water-Polo, la période des transferts est fixée dans le règlement Water-Polo en fonction des contraintes propres de la discipline.

Les règles générales de transfert s'appliquent à toutes les licences quels que soient le statut et la nationalité du licencié conformément à ce qui suit :

- Deux transferts par saison sportive sont autorisés. A titre exceptionnel et dérogatoire, le Bureau peut, sur demande écrite et motivée, autoriser un troisième transfert au cours d'une même saison ;
- Une interruption d'une année dans la qualification entraîne d'office la liberté pour le nageur de signer, à quelque moment que ce soit, une licence au sein du club de son choix. Un athlète de haut niveau ne peut bénéficier de la gratuité du transfert s'il est démontré que durant l'année où il a interrompu le renouvellement de sa licence, il a participé en raison de statuts particuliers (par ex : sportifs invités, ...) aux compétitions organisées par la FFN ;
- A l'exception des indemnités de transfert versées lors des transferts des sportifs français de haut niveau et des athlètes de niveau européen et/ou mondial non sélectionnables en Equipe de France, et des indemnités liées à la délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en Equipe de France, conformément aux dispositions des Règlements Financiers, aucun frais de dossier n'est demandé ;
- Il est interdit de transférer au cours d'une compétition et durant la période d'engagement y afférente, sauf accord exprès du club quitté.

Tout licencié débutant une compétition sous les couleurs d'un club ne peut l'achever en en représentant un autre. Lorsque la compétition se déroule en plusieurs phases, étapes, jours et/ou matches, le transfert est possible entre chacun de ces moments et sessions, dans le respect strict des dispositions particulières régissant la discipline.

ARTICLE 40 : PROCÉDURE DE TRANSFERT

Le club accueillant un licencié souhaitant transférer saisit cette demande de transfert en même temps qu'il initie la procédure de délivrance de la licence.

Simultanément, un courriel est adressé par le réseau FFN au club quitté, à la Ligue Régionale quittée et à la Ligue Régionale l'accueillant.

Dans le respect des dispositions de l'article 40, l'association créancière dispose d'un délai d'une semaine pour contacter la FFN afin de suspendre la procédure de transfert en cas de litige.

ARTICLE 41: TRANSFERT DES ATHLÈTES ENTRE CLUBS FFN

41.1 – TRANSFERT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DANS LES DISCIPLINES DE LA NATATION EN EAU LIBRE, DU WATER-POLO, DU PLONGEON ET DE LA NATATION ARTISTIQUE

Sont considérés comme athlètes de haut niveau les sportifs français de haut niveau répondant aux critères d'inscription sur les listes ministérielles et les nageurs de niveau européen et/ou mondial non sélectionnables en Equipe de France.

Ces athlètes souhaitant transférer suivent la procédure de transfert énoncée à l'article 42.